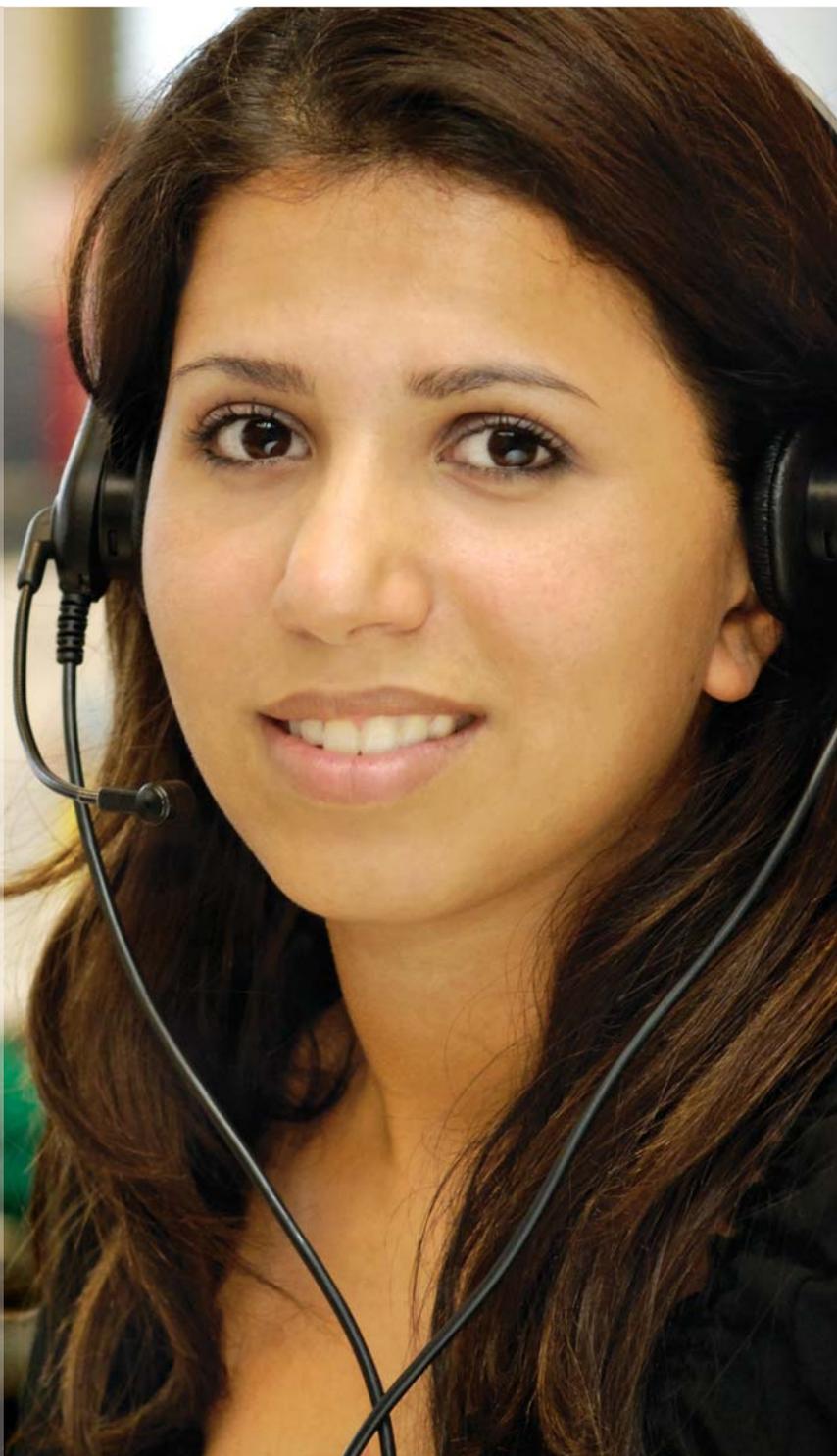




2007
Rapport annuel





2007

Sibelga - Rapport annuel

Dénomination et forme

Sibelga ☉ Association intercommunale ayant la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, régie par la loi du 22 décembre 1986.

Siège social

Quai des Usines 16 ☉ 1000 Bruxelles.

Constitution

Autorisée par Arrêté royal du 24 juin 1982. ☉ Constituée le 29 juin 1982, suivant acte publié à l'Annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Statuts et modifications statutaires

Les statuts de l'intercommunale ont été approuvés par Arrêté royal du 1^{er} décembre 1982 et publiés à l'Annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3. Ils ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2006 suivant acte publié à l'Annexe au Moniteur belge du 2 mai 2006.

Les statuts sont disponibles sur www.sibelga.be, rubrique "publications".



Sommaire



Présentation	4
Sibelga en chiffres	5
Organes de gestion et de contrôle	8
Rapport d'activités	10
Sibelga dans son contexte	11
Sibelga et la gestion des réseaux	20
Sibelga et le marché de l'énergie	26
Sibelga et ses missions de service public	32
Informations légales et statutaires	37
Rapport de gestion	38
Rapport du Collège des commissaires	44
Rapport du Commissaire-réviseur	45
Comptes annuels 2007	47
- Bilan	48
- Annexes	57
Statistiques	86

Sibelga est depuis la libéralisation du marché de l'énergie le gestionnaire unique des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité à Bruxelles.

Elle en est la propriétaire.

Avec ses filiales, elle en assure la gestion technique et fournit aux acteurs du marché un accès à ses réseaux.

Ses quelque mille collaborateurs contribuent à chaque instant à garantir un approvisionnement en énergie fiable et à offrir un service de qualité.



Présentation

Sibelga en chiffres

Longueur du réseau électricité	6 281 km
Longueur du réseau gaz naturel	2 826 km
Nombre de points de fourniture électricité	663 505
Nombre de points de fourniture gaz naturel	483 508
Quantité d'électricité transportée	5 195 325 MWh
Quantité de gaz transporté	9 908 699 MWh
Nombre de luminaires	66 535

Données marquantes

Chiffre d'affaires	267 675 591 Euros
Résultat net	103 265 127 Euros
Investissements nets	70 674 745 Euros
Total du Bilan	1 059 076 527 Euros
Nombre de personnes employées (groupe Sibelga)	943 (exprimé en ETP)

Sibelga exerce les métiers suivants.

Sibelga est le gestionnaire technique des réseaux

La mission centrale de Sibelga est de gérer les réseaux de distribution au jour le jour, tout en prévoyant leur maintenance et leur évolution sur le long terme. Les réseaux doivent s'adapter selon les besoins des consommateurs et de leurs fournisseurs, tout en s'intégrant harmonieusement à la vie urbaine. Dans l'exercice de cette mission, sous le contrôle des régulateurs fédéral et régional, Sibelga fait preuve d'un souci constant de la meilleure qualité au meilleur coût. Elle veille également à maintenir un dialogue avec les autorités et services techniques des communes sur le territoire desquelles elle exerce ses activités.

Sibelga facilite le fonctionnement du marché libéralisé

Dans le marché libéralisé, Sibelga occupe une position centrale. Ses clients sont les fournisseurs pour le compte desquels elle achemine l'énergie, réalise le relevé et le traitement des données de consommation. Sibelga effectue également, à la demande des consommateurs finals tous les travaux de raccordement aux réseaux pour assurer leur approvisionnement en énergie.

Dans l'exercice de cette mission, la plus grande impartialité guide Sibelga afin que la concurrence puisse fonctionner au mieux et donc profiter à l'ensemble des consommateurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2007 et la libéralisation des marchés de l'énergie, Sibelga ne peut plus être et n'est plus un fournisseur commercial.

Sibelga exerce des missions de service public

- ⦿ Elle gère l'éclairage public sur les espaces publics et les voiries communales.
- ⦿ Elle assure le rôle de fournisseur social d'énergie pour les consommateurs protégés.
- ⦿ Elle promeut les économies d'énergie en partenariat avec la Région et Bruxelles Environnement.

Sibelga attache une importance particulière à l'excellence de ces services ô combien importants pour la vie des communes et de la population de la Région de Bruxelles-Capitale.

Repères 2007

- ⊙ Depuis le 1^{er} janvier 2007, les clients résidentiels ont le droit de choisir leur(s) fournisseur(s). Le marché de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale est donc complètement libéralisé. A partir de cette date, le rôle de Sibelga est limité à celui de gestionnaire de réseaux de distribution (GRD).
- ⊙ L'exercice 2007 est le premier exercice complet durant lequel Sibelga évolue en tant que groupe intégré assurant lui-même, l'exploitation des réseaux, avec son propre personnel.
- ⊙ Les efforts ont porté sur la mise en place de cette entreprise nouvelle, notamment en matière de ressources humaines. La clarification du positionnement de Sibelga lui a permis d'aborder des projets ambitieux à long terme ; mais aussi à court terme, comme celui de la prévention et de la sécurité au travail.
- ⊙ En matière de gestion des réseaux, Sibelga a créé une nouvelle dynamique d'optimisation de ses choix d'investissements (asset management), de connaissance de son patrimoine et de gestion sur le long terme. Un service achats autonome a été créé.
- ⊙ Sibelga a abordé avec succès la libéralisation du marché et a rempli son rôle de plaque tournante d'échange des données à la satisfaction des acteurs commerciaux.
- ⊙ En matière d'éclairage public, un effort particulier a été consenti pour le renouvellement des équipements. La dynamique d'amélioration des performances de dépannage se poursuit.
- ⊙ Sibelga a distribué en 2007 des primes de soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie d'un montant trois fois supérieur à celui de 2006.
- ⊙ Sibelga a mis en place les structures pour l'accueil et la gestion des clients protégés.

Défis 2008

- ⊙ Sibelga lance un projet pilote de Smart Metering. Des compteurs intelligents seront testés sur le réseau. Ils relèveront, traiteront et transmettront automatiquement les données. Ils permettront aussi d'agir à distance sur les fonctionnalités du compteur.
- ⊙ Sibelga a vu chaque année ses tarifs approuvés par le régulateur fédéral, la CREG. En 2008, il s'agira d'établir de nouvelles propositions tarifaires portant sur une période de quatre ans.
- ⊙ La mise en oeuvre d'une procédure efficace et harmonisée de gestion des plaintes se poursuivra. L'objectif est que toute plainte obtienne une solution de qualité dans des délais impartis.
- ⊙ Sibelga offrira en 2008 aux agents techniques de ses partenaires communaux des formations en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de gestion des chaufferies.
- ⊙ L'établissement de plans d'investissement à 4 ans permettra de planifier et de coordonner à long terme la gestion des grands chantiers avec les autorités communales et régionales.
- ⊙ Le respect du cahier des charges technique du nouveau marché des entrepreneurs aidera Sibelga à assurer une meilleure qualité des chantiers en voirie et des travaux de branchement.
- ⊙ La migration de la gestion, du traitement et de la communication des données de marché vers des applications informatiques autonomes est un défi majeur. Sa réussite en 2008 consacrera l'indépendance complète de Sibelga vis-à-vis de tous les acteurs du marché.



Organes de gestion et de contrôle

Comité directeur

(au 05.05.2008)

Président

Eric TOMAS

Membres

José ANGELI

Monique CASSART

Christian DEREPEPE

Mohammed ERRAZI

Pierre MUYLLE

Frédéric NIMAL

Walter PEERAER

André SARENS

Emmanuel VERHEGGHEN

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Philippe MASSART

Direction

(au 05.05.2008)

Luc HUJOEL, Directeur général

David CARLIEZ, Directeur Asset Management

Patrick CLAESSENS, Directeur Gestion Accès aux Réseaux

Philippe COLIN, Directeur IT

Philippe MASSART, Directeur Communication

Jean PERBAL, Directeur Gestion des Réseaux

Katelijne VAN OVERWALLE, Directeur Human Resources

Luc ZABEAU, Directeur Finances



Conseil d'administration

(au 05.05.2008)

Président

Eric TOMAS

Premier Vice-Président

Christian DEREPEPE

Second Vice-Président

Walter PEERAER

Administrateurs

José ANGELI
Alain BACK
Soâd BEN ABDELKADER
Monique CASSART
Jean-Marie CHARELS
Emmanuel DE BOCK
Eliane DE MEULEMEESTER
Olivier DE RIEMAECKER
Dries DELEENHEER
Caroline DESIR
Christophe DUPONT (*)
Mohamed EL KHATTABI
Mohammed ERRAZI
Michel EYLENBOSCH
Luc FRANKIGNOULLE
Amet GJANAJ
Griet HEYVAERT
Michel LAURENT

Didier LECHAUDE (démissionnaire)
Jacques MARTROYE de JOLY
Bernard MASSET
Mounia MEJBAR
Fiorenzo MOLINO
Lydia MUTYEBELE NGOI
Pierre MUYLLE
Yasmina NEKHOUL
Frédéric NIMAL
Bernard NOËL
Roland PETIT-JEAN
Alain PIRET
Philippe PIVIN
Mahfoudh ROMDHANI
André SARENS
Jan VAN DEN BOSSCHE
Jean-Paul VAN LAETHEM
Luc VAN NUFFEL
Agnès VANDEN BREMT
Claude VANHEE
Emmanuel VERHEGGHEN

Expert auprès du Président

Christian VIAENE

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Philippe MASSART

Collège des commissaires

(au 05.05.2008)

Présidente

Julie BOLLE

Premier Vice-Président

Jacques PUTSEYS

Seconde Vice-Présidente

Karina BINOYE

Commissaires

Véronique ARTUS
Sylvie BOMELE MOLINGO
Christine BOURDEAUX
Vanessa CUEVAS (*)
Martial DEWAELS
Boris DILLIES
Rodolphe D'UDEKEM D'ACCOZ (démissionnaire)
Julie FISZMAN
Françoise HERBIET
Mohamed KHEDDOUMI
Gisèle MANDAILA MALAMBA
Antoine MAZY
Joëlle M'BEKA
Roger NENAIN
Jeanne NYANGA-LUMBALA
Mustafa ÖZTÜRK
Stéphane TELLIER
Karine TOLEDO (décédée)
Marc TRIEST
Thierry UYLENBROECK (*)
Elise VAN der BORST
Josiane WELLEKENS
Eric WEYCKMANS

Commissaire-réviseur

Alain SERCKX

Secrétaire

Philippe MASSART

(*) La nomination de l'intéressé(e) sera proposée au cours de l'Assemblée générale du 16 juin 2008.



Rapport d'activités



Sibelga dans son contexte

L'exercice 2007 a revêtu une importance toute particulière pour Sibelga.

D'une part, suite à l'accès des clients résidentiels à l'éligibilité au 1^{er} janvier, cette année fut la première où la totalité du marché bruxellois de l'électricité et du gaz naturel s'est ouverte à la concurrence.

D'autre part, l'exercice 2007 fut le premier où le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de Bruxelles a déployé ses activités dans une nouvelle organisation plus claire et cohérente, consacrant une complète indépendance opérationnelle vis-à-vis des fournisseurs.

Conjuguer l'évolution des activités résultant de la libéralisation complète du marché à la nécessaire mise en place d'une "nouvelle" société Sibelga complètement réorganisée était et reste un défi, exaltant mais difficile, pour l'ensemble de ses équipes.

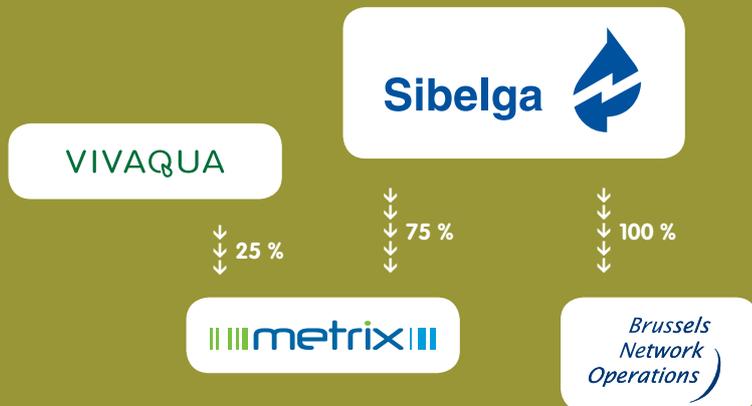
Une évolution historique cohérente et justifiée

Un rapide flash-back s'impose. Initialement, dans les grands bouleversements résultant de la mise en oeuvre de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz naturel, un schéma s'était dessiné en Région de Bruxelles-Capitale. Il avait été validé en 2003.

Le premier volet attribue à Sibelga le rôle de gestionnaire unique, résultant de la fusion des différents distributeurs régionaux. Pour assurer la séparation effective entre activités de réseaux et activités commerciales, la Région a attribué à Sibelga la gestion des réseaux sur Bruxelles. Dès le départ, les étapes étaient fixées pour organiser le retrait du partenaire privé Electrabel du capital de sorte qu'à l'échéance 2012, les seuls actionnaires de Sibelga soient les communes.

Les principes de ce premier volet des accords de 2003 n'ont pas été modifiés.

Le second volet portait sur la gestion quotidienne proprement dite des réseaux. Initialement, Sibelga confiait en exclusivité à une division spécifique d'Electrabel (Réseaux Bruxelles) la gestion quotidienne de ses infrastructures de réseau. Autrement dit, Sibelga déterminait la politique et en confiait la réalisation technique à Electrabel. Il est rapidement apparu que ce mode de fonctionnement était ambigu et peu fonctionnel car des tâches nécessitant l'impartialité étaient confiées à une entité dépendant directement d'un des acteurs commerciaux. Cette organisation était également peu efficace car séparant trop nettement management décisionnel et opérationnel.



Une organisation plus claire et plus efficace

L'évolution des pensées et du contexte institutionnel a permis d'aller vers une organisation plus rationnelle. Sibelga, les communes et le partenaire Electrabel ont élaboré un schéma approuvé en mars 2006 et qui est d'application depuis septembre de la même année.

En fait, à l'issue de diverses opérations, Réseaux Bruxelles rebaptisée Brussels Network Operations (BNO) est devenue une filiale à 100 % de Sibelga.

Le groupe Sibelga est ainsi constitué de trois entités :

- Sibelga, intercommunale qui emploie une cinquantaine de personnes. Elle est en charge de la stratégie, des rapports avec les régulateurs, des finances et de la communication.
- BNO (Brussels Network Operations), filiale à 100 % de Sibelga, emploie près de 900 personnes. Elle est en charge de la gestion de l'accès aux réseaux, de la gestion des réseaux proprement dits, de l'asset management, de l'informatique, des ressources humaines mais aussi de l'éclairage public et de la cogénération.
- Metrix, qui est une joint-venture 75-25 entre Sibelga et Vivaqua. Elle emploie une quarantaine de personnes et est en charge du relevé des compteurs.

Sibelga a ainsi réalisé un pas déterminant dans la direction qui apparaît clairement aujourd'hui comme le modèle en matière de gestion de réseaux. La licence de gestion du réseau est attribuée à une société qui est non seulement propriétaire de ce réseau mais aussi la garante d'une gestion impartiale et équitable pour tous les acteurs de marché. Cet "Assets owner" délègue la gestion journalière et opérationnelle du ou des réseaux à une société d'exploitation ou "System operator".

Un impact déterminant sur l'exercice 2007

Si l'essentiel de ces décisions furent prises en 2006 et si la date formelle de mutation des organisations était fixée

à septembre 2006, l'impact des réformes a, bien entendu, été considérable sur 2007, premier exercice complet de Sibelga dans sa structure définitive.

Effectivement, la nouvelle Sibelga ne s'est pas faite en un jour. La conception du schéma et sa mise en oeuvre juridique, tout importantes qu'elles aient été, ne se suffisaient pas à elles-mêmes. L'enjeu et le défi principaux étaient de faire fonctionner cette nouvelle organisation. Amorcé en 2006, le travail nécessaire s'est poursuivi en 2007. Il s'agissait bel et bien de mettre sur pied une entreprise nouvelle, avec ses fonctions et ses départements, et ce au départ d'organisations disparates. Il s'agissait également de profiter de ce passage pour dynamiser et rendre plus efficaces ces activités dans une structure clarifiée et autonome.

Nombre d'entreprises connaissent ce genre de mutations, par exemple suite à des fusions. Généralement, elles ont l'avantage de se réaliser dans un environnement stable de "Business as usual".

Ce n'était pas le cas pour Sibelga. La nouvelle entreprise a dû réaliser sa (re)construction dans une conjoncture particulièrement mouvante. 2006 et 2007 ont en effet été marquées par la préparation et, ensuite, à partir du 1^{er} janvier 2007, par la mise en oeuvre de la libéralisation complète des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale. Non seulement il a fallu réorganiser les activités de l'entreprise, mais il a fallu le faire dans un contexte de redéfinition des activités ou des métiers qui sont les siens.

Une organisation interne adaptée aux nouvelles réalités

L'organisation interne de la nouvelle Sibelga est d'ailleurs le reflet de cette évolution. Elle repose sur trois piliers :

- Le département Gestion Accès aux réseaux s'occupe de toutes les relations avec la clientèle. Il faut, bien entendu, comprendre "clientèle" sous l'angle d'un marché libéralisé.



Sibelga n'est plus un fournisseur d'énergie. Ses clients sont donc, d'une part, les fournisseurs du marché qui sollicitent l'accès aux réseaux pour pouvoir vendre l'énergie et, d'autre part, les consommateurs mais uniquement pour les questions du ressort d'un gestionnaire de réseaux, à savoir les raccordements et compteurs. Ce département gère également les données (sur les points de fourniture, sur les volumes de consommation), dont la transmission est indispensable au fonctionnement du marché. Comme on le verra plus loin, l'activité de ce département a, bien entendu, été impactée en 2007 par l'accession à l'éligibilité des consommateurs résidentiels. La relation "clientèle" en a été profondément modifiée. Sibelga a joué son rôle pour une meilleure compréhension de ce changement par la population. Elle a adapté ses structures internes pour y satisfaire et a assumé ses missions quant à la gestion et à la transmission des données de marché.

- ◉ Le département Gestion des réseaux est axé sur les infrastructures des réseaux de distribution, à savoir leur gestion, leur contrôle, leur entretien, leur maintenance, les adaptations nécessaires à leur évolution sur le long terme. Ses équipes techniques réalisent également les raccordements haute tension et haute pression. En soi, les activités de ce département ont été peu impactées par la dernière phase de libéralisation intervenue début 2007. Par contre, comme on le verra plus loin, la clarté et l'indépendance créées par la nouvelle organisation des activités de Sibelga ont permis d'entamer une réflexion sur une gestion des réseaux adaptée aux spécificités bruxelloises.
- ◉ Un département d'Asset Management est constitué, sa tâche étant d'orienter les investissements et la maintenance de long terme. Celui-ci supervise le service achats développé afin d'assurer un fonctionnement indépendant, et le service Technologies-Méthodes-Formation en plein essor.

Une dynamisation des ressources humaines

De manière plus transversale, la constitution d'un groupe nouveau comptant un millier de collaborateurs a nécessité une réorganisation complète de la gestion des ressources humaines. Auparavant, que ce soit pour le volet de leur gestion administrative (salaires, congés, etc.) ou pour celui de leur évolution dynamique (recrutements, formation, trajet de carrière, etc.), les ressources humaines nécessaires aux activités de réseaux en région bruxelloise se confondaient avec celles d'Electrabel. Aujourd'hui, elles sont concentrées dans une entité plus petite et aux activités ciblées. Ceci autorise et justifie une politique spécifique de ressources humaines.

En soi, la création d'un sentiment d'appartenance à une nouvelle entreprise est en cours. Soutenu par des événements spécifiques, cette évolution est favorisée par le fait que le personnel aspirait à une clarification de sa position exacte, très ambiguë dans l'ancien mode d'organisation.

Une administration spécifique. Au niveau administratif, les équipes qui géraient le personnel au sein d'Electrabel ont été ramenées de Gand et de Namur à Bruxelles. La mise en place de la cellule d'une douzaine de personnes localisées sur le site de l'entreprise et donc moins anonyme répondait à un réel besoin. Les indispensables travaux d'autonomisation progressive par rapport à l'informatique de gestion et d'administration du personnel d'Electrabel constituent un des grands chantiers d'avenir, qui s'échelonnent jusqu'en 2010.

Une adéquation des ressources. Sibelga profite également de sa nouvelle autonomie pour mettre en œuvre des techniques de recrutement correspondant mieux à ses besoins. Ainsi, l'entreprise a poursuivi les efforts initiés en 2006 visant à se forger une image sur le marché du travail, plus spécifiquement bruxellois, où elle entend recruter en priorité. En 2007, Sibelga a entretenu des contacts suivis avec 52 écoles techniques de la Région. Un clip vidéo sur les emplois disponibles a été réalisé par des étudiants d'une école supérieure de communication pour soutenir cette démarche.



De jeunes membres du personnel y soulignent l'intérêt de travailler chez Sibelga. Enfin, l'entreprise a participé à une dizaine de bourses de l'emploi pour y exposer les opportunités existantes.

Celles-ci sont très nombreuses. En 2007, 200 recrutements ont été réalisés pour des postes permanents ou temporaires. La situation tendue sur le marché du travail pour les techniciens offre en particulier des possibilités permanentes de recrutement en Sibelga dans ce domaine. Dans cet esprit, Sibelga, qui est déjà dotée d'une école interne de formation pour ses techniciens, étudie un projet d'école ouverte sur l'extérieur, créant des passerelles entre les écoles techniques ou les chômeurs et les métiers de réseaux.

Un effort interne de formation. Sibelga consacre un effort important à la formation de ses collaborateurs. Ainsi, en 2007, près de 9 000 heures de formation non technique ont été dispensées dans des domaines comme les langues ou l'informatique, mais aussi sous la forme d'initiations aux spécificités des activités de Sibelga dans un marché libéralisé. Sibelga veille à l'accompagnement de ses jeunes recrues, via le parrainage et le coaching dans un parcours d'apprentissage.

Pour ce qui concerne les cadres, une quinzaine ont été recrutés en 2007. Une des grandes difficultés concernant le recrutement de nouveaux cadres est que le métier de gestionnaire de réseaux est si particulier que le marché de l'emploi n'offre pas telles quelles les compétences requises. Dans cet esprit, début 2007, Sibelga a innové en matière de formation. Deux jeunes ingénieurs civils ont été engagés et ils ont été intégrés à la faveur d'un véritable "itinéraire de formation" de 18 mois au sein des différentes activités et services de l'entreprise (Gestion des réseaux et Gestion Accès aux réseaux). L'objectif est de leur donner une vue d'ensemble indispensable à leur future fonction de cadre. (voir aussi l'encadré).

Conventions collectives. A signaler enfin que le nouveau statut de Sibelga lui vaut de désormais être assise à la table de négociation des Conventions collectives du secteur. L'avantage est de pouvoir ainsi faire valoir ses intérêts spécifiques.

Autonomie des outils informatiques

Le défi informatique au sein de Sibelga a pris deux visages.

Le premier est historique et fait l'objet de tous les efforts de Sibelga depuis le début de l'année 2005. Dès ce moment, convaincue de la nécessité de son indépendance informatique, Sibelga a créé son propre service comptant une vingtaine de personnes qui travaillent en "co-sourcing" avec deux partenaires principaux externes, l'un pour l'infrastructure (Belgacom/Bull) et l'autre pour les applications (Network Research Belgium) et une dizaine d'autres sous-traitants. Cette équipe a d'abord créé la structure informatique sur laquelle viennent progressivement se greffer les applications spécifiques développées.

Toute la difficulté était de gérer simultanément le passage à la libéralisation complète du marché. Comme on le verra plus loin, durant toute l'année 2007, alors que la gestion des données relatives aux consommateurs se réalisait via les anciennes applications d'Electrabel, les équipes de Sibelga travaillaient à la conception d'un nouveau système informatique autonome vers lequel toutes les données devraient migrer dans le courant de l'année 2008. (voir page 30).

Le second visage du défi a été dessiné par les choix de créer un groupe Sibelga autonome. Il en est découlé de nouveaux besoins transversaux, comme, par exemple, le développement d'un nouveau système de gestion du personnel, déjà évoqué auparavant. Ou encore la volonté de créer une "Datawarehouse".



Cette future grande banque de données regroupant toutes les informations de l'entreprise (techniques, économiques, commerciales) sera primordiale comme outil d'aide à la décision car elle permettra de générer : tableaux de bord, rapports et analyses, sur base d'informations centralisées.

Dans le même temps, la redynamisation du métier de gestion technique des réseaux liée à l'autonomisation a fait naître de nouveaux projets comme la banque de données géographique des réseaux Atlas (voir page 22).

Un dialogue suivi avec les régulateurs

Un régulateur à part entière pour la Région. L'exercice 2007 a été marqué par la constitution, en septembre de BRUGEL, la nouvelle autorité régulatoire pour la Région de Bruxelles-Capitale. Rappelons que jusqu'alors, la régulation régionale était assurée par le département "énergie" de l'IBGE, aujourd'hui devenu Bruxelles Environnement.

L'autorité au sein de Brugel est assurée par un Conseil d'administration composé de 5 administrateurs dont la Présidente et de deux commissaires représentant le gouvernement bruxellois.

Cette instance qui se réunit 2 fois par mois est soutenue par une équipe d'une dizaine de conseillers.

A deux reprises, Sibelga a été invitée à s'exprimer devant le Conseil d'administration. Par ailleurs, c'est sur base mensuelle qu'une concertation technique permet un échange fructueux entre le service support de Brugel et Sibelga.

C'est ainsi que la Commission Brugel a remis des avis favorables au gouvernement en ce qui concerne les plans d'investissements 2008 en gaz naturel et en électricité d'une part et le programme d'exécution 2008 des missions de service public d'autre part.

“ Pouvoir acquérir une vue transversale de l'entreprise, non seulement c'est passionnant, mais c'est un atout considérable. ”



“ Mon parcours m'a amené en 2007 à passer par différents services de la gestion des réseaux. Quelle chance ! Dans un premier service, j'ai participé à un projet innovant et, dans le suivant, j'ai vu une implication sur le terrain. C'est tellement instructif. ”

Guillaume de Marneffe, jeune ingénieur civil en mécanique de 25 ans, a été engagé en janvier 2007. Le moins que l'on puisse dire, c'est que sa première affectation dans le cadre de son trajet de formation l'a plongé dans le vif du sujet. Effectivement, au service Construction, il a participé à ce qui a été un des grands projets 2007 de Sibelga, à savoir le nouveau marché "Entrepreneurs" (voir page 24). Il a travaillé à la mise en place d'un outil d'évaluation des entrepreneurs. Guillaume est ensuite passé au service Asset Management où il a accompli une mission en parallèle avec la première. Il s'agissait cette fois de définir les formations nécessaires pour que les surveillants de chantier puissent appliquer ces nouvelles règles d'évaluation.

Guillaume a pu ensuite se familiariser à l'Exploitation gaz naturel. En 2008, son trajet l'amènera au sein des équipes Gestion Accès aux réseaux pour mieux y appréhender l'environnement du marché libéralisé.



Au niveau fédéral, pour la quatrième année consécutive, Sibelga a vu ses propositions tarifaires 2008 approuvées par la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz. Ceci assure aux acteurs de marché la clarté et la stabilité des tarifs qui sont d'application durant toute l'année 2008. Pour Sibelga, un nouveau défi se présente, à savoir établir des propositions de tarifs d'utilisation des réseaux de distribution sur quatre ans, conformément aux nouvelles obligations légales. L'entreprise s'y attachera avec autant de professionnalisme et d'indépendance que par le passé. L'approbation de tarifs établis sur quatre ans sera garante d'une grande stabilité pour les acteurs de marché, mais aussi d'une gestion des infrastructures de réseaux mieux échelonnées sur le moyen terme.

Une simplification des organes de gestion et de contrôle

Sibelga s'était fixé comme échéance l'année 2007 pour adapter ses organes de gestion à la réalité d'une seule société, gestionnaire des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité en Région de Bruxelles-Capitale. Jusqu'en juin 2007, dans une construction complexe, ces organes avaient continué à refléter les structures et les représentations communales préexistantes au sein des différentes sociétés avant la constitution de Sibelga par leur fusion.

La recomposition de la représentation politique résultant des élections communales d'octobre 2006 offrait l'opportunité de simplifier les organes de gestion et de contrôle. Ceux-ci reposent sur une trilogie composée d'un Comité directeur émanant du Conseil d'administration, en charge de la gestion et du management, d'un Conseil d'administration où se prennent les décisions, d'un Collège des commissaires où s'exerce le contrôle. Le nombre de personnes siégeant dans

chacune de ces instances a été défini de façon à conjuguer efficacité et volonté de représentation de chacun des partenaires, notamment communaux. Le nombre d'administrateurs a été réduit de moitié, tandis que celui des commissaires l'a été d'un tiers.

Même si elle n'y est pas contrainte légalement, Sibelga a institué au sein de sa filiale BNO, un Comité de nomination et de rémunération ainsi qu'un Comité d'audit.

Un Comité technique vivant et efficace

Le monde communal est représenté au sein des organes de gestion et de contrôle de Sibelga. Au-delà, l'entreprise se doit d'entretenir un dialogue plus "technique" avec les administrations communales. Les missions de Sibelga sont effectivement en interaction avec le quotidien des communes et ce dialogue permet donc son insertion dans la vie de la Cité.

Le Comité technique a pour vocation de servir d'interface entre Sibelga et les services techniques des communes pour toutes ces questions pratiques. Il est composé d'un délégué par commune associée (responsable technique dirigeant dans les services communaux) et de six membres du personnel de cadre de l'intercommunale, dont son Directeur général. Pour Sibelga, il s'agit tout autant d'une opportunité d'information et de dialogue que de partage d'expertise technique.

En 2007, ce Comité technique s'est réuni à huit reprises. L'ordre du jour de ces réunions est révélateur de la nécessité de ces relations suivies.

Tout d'abord, les communes sont intéressées au premier chef par les activités de Sibelga, plus particulièrement dans le cadre des **missions de service public**. Ces thèmes ont mobilisé une partie importante des réunions qui se sont tenues en 2007.



En **matière d'éclairage public**, il a été question autant de thèmes généraux (mode de financement des travaux, plans lumière, rapports sur les délais d'intervention en cas de pannes) et de sujets techniques (mise en place d'une banque de données, étude comparative des mesures de mise en sécurité des infrastructures d'alimentation, politique URE en matière d'éclairage) que de domaines administratifs (raccordement et facturation des illuminations de fin d'année). Sibelga a également donné l'opportunité à des responsables communaux de réaliser un voyage d'étude à Liège pour y découvrir les nouvelles installations du parcours "lumière" des illuminations de fin d'année.

Pour ce qui concerne l'**utilisation rationnelle de l'énergie**, les réunions entre techniciens de Sibelga et des communes ont permis de bien définir le cadre d'attribution des subsides de la région bruxelloise et de l'assistance technique de Sibelga qui y est liée. Pour mieux cerner le champ des réalisations possibles, tout un séminaire consacré aux économies d'énergie dans les bâtiments et infrastructures communales a été préparé en 2007 et s'est tenu début 2008 à destination des techniciens communaux. De la même manière, en 2008, des formations seront dispensées par Sibelga sur la régulation thermique et la gestion des chaufferies.

Un autre domaine d'interaction entre Sibelga et la vie des communes est bien entendu celui des **travaux en voirie**. Diverses communications ont été réalisées sur la sécurité des chantiers en général et sur leur organisation ainsi que sur l'évolution de la préparation d'une nouvelle ordonnance régionale en la matière.

Les communes sont enfin des **consommatrices d'énergie** et il est logique que Sibelga partage sa connaissance du marché et plus particulièrement la complexité des mécanismes spécifiques à la passation des marchés d'approvisionnement en énergie des communes.

“ Creuser et aussitôt enlever les gravats, nous pouvons désormais le faire facilement. C'est précieux pour certains chantiers. ”



“ Nos travaux sont souvent cause de désagrément pour la population et les communes. C'est un mal nécessaire, mais nous nous efforçons d'en réduire la portée. En 2007, nous avons utilisé un tout nouveau matériel qui permet d'évacuer très facilement les gravats. ”

Ives Goovaerts.

Un chantier à Ixelles. Un quartier où la circulation est intense et où d'autres entreprises sont en train de travailler en même temps que Sibelga. La tranchée qui doit être creusée fera 5 mètres de long sur 2 de large et 2,5 de profondeur. Objectif : remplacer des câbles haute tension et construire une chambre de visite pour la compagnie des eaux.

Ce n'est pas un chantier d'une énorme envergure mais, néanmoins, ce genre de travaux est très ennuyeux pour la population et pour la commune. C'est que, normalement, dans ces cas-là, des tas de gravats s'accumulent en attendant d'être évacués.

Pas dans ce cas, pourtant. Sibelga et l'entrepreneur sous-traitant innovent. Pas de pelleteuse avec opérateur, pas de camion d'évacuation. Simplement un camion et deux ouvriers. Une lance à haute pression permet de dégager la terre. Un bras aspirant permet de la recueillir immédiatement dans la benne du camion.

Ives Goovaerts, Chef du Service Construction :
“Non seulement, un tel équipement réduit les tracas pour la vie urbaine mais, en plus, la méthode de travail est beaucoup moins lourde et bien plus sûre pour les opérateurs.”



© Zoom / La sécurité est un leitmotiv

La sécurité au travail est une priorité absolue de Sibelga. En 2007, toute l'entreprise s'est mobilisée autour de ce thème. Après la sensibilisation, des actions ciblées sont programmées sur le long terme afin que la vigilance en matière de sécurité devienne réellement un réflexe. Les résultats 2007 sont déjà en progression...

Alors que la nouvelle entreprise Sibelga se constituait, le constat fut douloureux : les résultats sécurité des activités de réseaux de distribution de Bruxelles étaient mauvais. L'année 2006 s'était soldée par 14 accidents de travail. Près de 500 journées de travail avaient été perdues. Les taux de gravité et de fréquence étaient beaucoup plus élevés (respectivement de 12,56 et 0,42) que ceux observés dans d'autres entreprises du secteur aux activités semblables, voire identiques.

Une volonté de la direction

Probablement, ces résultats pouvaient-ils être attribués notamment – et comme c'est généralement le cas - aux incertitudes et à la dilution des responsabilités propres à un contexte de travail manquant ces dernières années de clarté. Peu importe, à la veille de 2007, avec la constitution de Sibelga et la clarification qui en résultait, la direction générale a pris le taureau par les cornes et institué l'amélioration de la sécurité au travail comme une réelle priorité.

Preuve de cet engagement, tous les trois mois, un Comité de direction spécifique est consacré à ce thème. Une fois par mois, tous les résultats "sécurité" sont analysés. David Carliez, Responsable du Département Asset Management : "La motivation affichée par les dirigeants est un préalable indispensable à toute action musclée en matière de sécurité. Au-delà, il faut, bien entendu, mettre en oeuvre tout un ensemble

de dispositifs et mesures, et établir un plan de bataille sur le long terme".

C'est ce à quoi s'est donc attelée Sibelga en 2007. Le premier volet a consisté à modifier l'approche de la sécurité. Désormais, pour mieux les juguler à l'avenir, l'entreprise réalise une analyse systématique des risques auxquels son personnel est exposé. C'est notamment le cas via un système très rigoureux et désormais systématique de reporting des accidents et "presque accidents". Non seulement, cette systématique de l'analyse des risques s'étendra sur plusieurs années mais elle doit devenir constante.

David Carliez : "Il est évident que connaître ses risques permet de mieux déterminer les actions à mener. Notre objectif pour l'avenir est de mener deux campagnes ciblées par année". Ainsi, déjà en 2007, et parce qu'il était évident qu'il s'agissait d'un point faible en 2006 (en les excluant des statistiques, le taux de fréquence était inférieur de 50 % et le taux de gravité divisé par 4), une grande campagne a été menée sur le thème des chutes et glissades. (voir ci-contre).

De premiers résultats favorables sont enregistrés puisque les résultats 2007 sont en amélioration avec un taux de fréquence de 6,99 (12,56 en 2006) et un taux de gravité de 0,08 (contre 0,42 en 2006).

Un plan d'action

Au-delà, un plan beaucoup plus global est mis en oeuvre. L'analyse des risques, accidents et presque accidents se poursuit. Les enseignements qui en sont tirés débouchent, d'une part, sur des mesures immédiates quand c'est nécessaire (modification d'outils, installation de rambardes, etc.) et, d'autre part, sur l'élaboration de nouvelles procédures et méthodes à respecter lors de certains travaux.



La formation du personnel à la sécurité est le second axe privilégié. Tous les membres de la direction participeront à des exercices d'audits de sécurité. Dans les trois années à venir, 140 membres du personnel suivront les formations agréées adaptées à leur fonction (100, 50 jours et 8 jours de formation selon le niveau). Tous les autres membres du personnel recevront une formation d'une demi-journée sur les risques du travail répertoriés dans un livret. A l'issue d'un test d'évaluation, chacun recevra un "passaport sécurité", indispensable pour travailler chez Sibelga.

Les travailleurs extérieurs à Sibelga devront obtenir également ce passeport. Les concernant, il faut d'ailleurs préciser que le nouveau "Contrat entrepreneurs", évoqué par ailleurs (page 24), prévoit que les évaluations des prestataires extérieurs comportent un volet sécurité.

“ Je m’appelle Roger Coppinol. J’ai été la vedette de la campagne destinée à lancer la sensibilisation aux chutes et glissades. ”

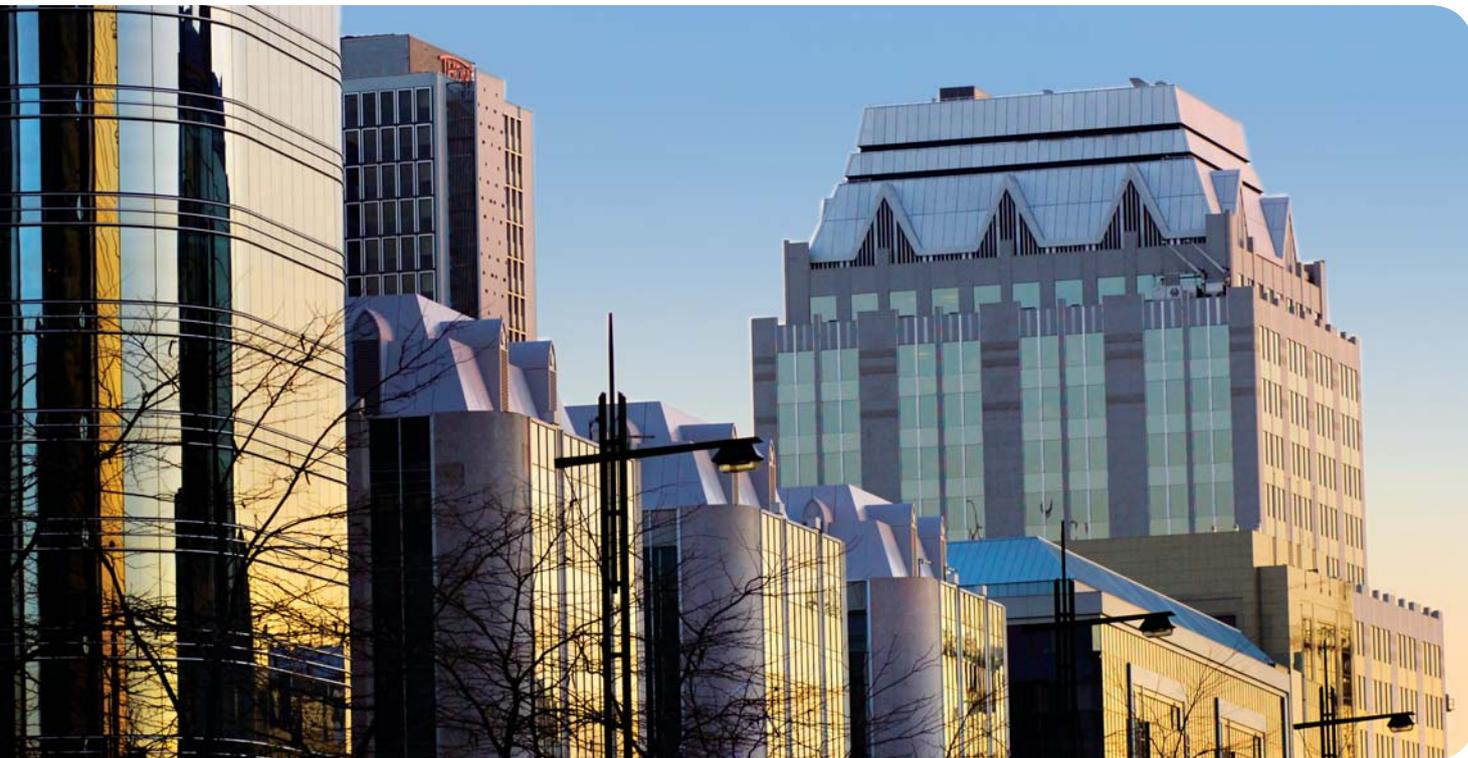


“ Nous avons voulu faire un genre d’opération “coup de poing” autour de la sécurité. Le moins qu’on puisse dire, c’est que cela a réussi. Pendant plusieurs jours, chez Sibelga, on n’a parlé que de ça ! ”

Roger Coppinol n'existe pas. Et, a fortiori, il n'a jamais travaillé chez Sibelga. Pourtant, un beau lundi du mois d'octobre, la fête de Roger est apparue un peu partout dans l'entreprise, placardée sur des affiches annonçant qu'il avait été victime d'un accident : une chute regrettable. Chacun pouvait appeler un numéro gratuit pour s'inquiéter de son sort. Et les coups de fil ont été nombreux.

Motivation de cette opération de communication sous forme de canular : lancer la campagne de sensibilisation sur les chutes et glissades, première cause d'accidents dans l'entreprise. L'objectif était de réveiller les esprits et de conscientiser le personnel. Les affiches traditionnelles n'ayant que peu d'impact, une rupture de ton s'imposait.

L'accident de Roger a fait grand bruit dans l'entreprise. Certains ont beaucoup ri. D'autres ont moins apprécié ce faux message sur un sujet qui peut être grave. Les responsables de la communication se sont quant à eux contentés d'un constat : "Que ce soit en bien ou en mal, on en a parlé ! Et beaucoup. C'est ce que nous voulions."



Sibelga et la gestion des réseaux

Les réseaux de distribution représentent un patrimoine vivant qui évolue et se gère sur la durée. La clarification de la structure de Sibelga et son autonomie complète lui permettent de mieux organiser ses activités en ce sens. L'exercice 2007 a été mis à profit pour instituer une organisation qui permettra d'enregistrer progressivement les fruits d'une plus grande efficacité et, partant, d'une gestion plus performante au profit du marché et de la collectivité.

Un patrimoine vivant

Les réseaux de distribution de gaz et d'électricité de la Région de Bruxelles Capitale, dont Sibelga est propriétaire et chargée de la gestion journalière, constituent un patrimoine d'une valeur très importante, estimée à 702 millions d'euros. La totalité du réseau de distribution d'électricité représente 6 281 kilomètres de câbles de moyenne et basse tension, 3 196 cabines haute tension, 93 cabines de répartition et dispersion et 49 points de fourniture avec le gestionnaire de transport, Elia. Le réseau de gaz naturel comporte quant à lui 2 826 kilomètres de canalisations de moyenne et basse pression et 433 cabines réseau.

De tels réseaux ne sont pas figés dans le temps. Ils évoluent constamment.

D'une part, il faut adapter les réseaux pour répondre à l'évolution de la morphologie socio-économique des quartiers dans une ville et une région de l'importance de Bruxelles. Il s'agit d'adapter et de repenser les infrastructures, câbles, conduites, transformateurs, postes de détente jusqu'au type de raccordement pour répondre aux besoins des nouveaux consommateurs. On pense évidemment au quartier européen, au nouveau profil économique des environs de la Gare du Midi et du Nord, mais moins connu, le retour d'un habitat résidentiel haut de gamme dans les étages autrefois vides des immeubles des quartiers commerçants du centre-ville. C'est un des métiers de Sibelga de réaliser les adaptations nécessaires jusqu'aux compteurs. D'autre part, il s'agit de se plier à l'évolution des besoins de la Cité. Sibelga est souvent appelée à réaliser sur ses réseaux des travaux dont la justification n'est pas liée à la consommation

de gaz naturel et/ou d'électricité mais plutôt, à des besoins de la vie urbaine et aux aménagements qu'ils nécessitent. Les travaux d'envergure réalisés à la place Flagey et Boulevard du Souverain ces dernières années – voir ci contre - en sont une illustration ; ceux qu'il faudra consentir au Pont de la Hulpe pour le passage du RER à quatre voies en sont une autre.

Une gestion rationnelle du patrimoine

Au-delà de ces travaux et investissements (dont une partie des coûts sont d'ailleurs supportés par les demandeurs), Sibelga doit entretenir et maintenir ses réseaux. L'année 2007 a clarifié les responsabilités de l'entreprise en cette matière. Sibelga et BNO (la filiale d'exploitation) ont fait et feront usage de leur autonomie sur un champ d'action bien défini pour remettre à plat le mode de fonctionnement et d'organisation de ces activités. Il s'agit d'un travail de longue haleine.

Asset Management. Un véritable département Asset Management a été mis sur pied. En son sein, une équipe définit la meilleure politique d'investissements dans les infrastructures en fonction du développement, de la modernisation et de la politique d'entretien des réseaux. Il s'agit d'utiliser au mieux les moyens financiers de l'entreprise et d'ainsi justifier vis-à-vis des régulateurs ses dépenses le plus objectivement possible. Une méthodologie basée sur la gestion des risques est utilisée pour déterminer la priorité dans les plans d'investissement. En 2007, elle a permis de préparer le plan 2008. L'objectif suivant est d'établir un plan d'investissement pluriannuel 2009-2012. Une saine politique d'investissement passe par l'établissement de tels plans de moyen terme. Cette politique s'impose d'autant plus qu'il faut à présent élaborer des propositions tarifaires quadriennales qui seront soumises au régulateur compétent.

Service Achats. Les achats de biens et services de Sibelga ont représenté en 2007 une somme de l'ordre de 128 millions d'euros. La reprise en main au sein de l'entreprise de la presque totalité des marchés d'achats de biens et services confiés précédemment à Electrabel, a nécessité le développement en 2007 du service Achats par l'arrivée de trois professionnels en renfort. Le premier objectif a été de réaliser un recensement des achats afin, notamment, de voir lesquels pouvaient être groupés pour bénéficier d'effets d'échelle. Le service Achats a par ailleurs étrenné avec succès de nouvelles procédures de mise en oeuvre des cahiers de charges et d'appels d'offres (voir, par ailleurs, le texte consacré au marché "entrepreneurs").

Technologies, méthodes et formation. Ce service spécifique a été renforcé pour assurer différentes missions liées aux méthodes. Il s'agit notamment de définir des méthodes de travail strictes et de veiller à leur respect, ce qui est très important par exemple en matière de qualité mais aussi de sécurité des travailleurs ou des citoyens. Le service s'attache à donner les formations techniques nécessaires lorsque l'on

“ En pleine zone urbaine de Bruxelles, le chantier de la Place Flagey a requis beaucoup de souplesse et de sens de l'organisation. ”



“ Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas de réel motif pour faire des travaux à nos installations de la Place Flagey. Mais la réalisation d'un bassin d'orage a nécessité notre intervention. Dès lors, nous avons mis les travaux à profit pour améliorer nos équipements. ” Roger Carels.

Les problèmes d'inondation étaient bien connus des riverains de la place Flagey. C'est pour y remédier qu'a été réalisé sous la place un bassin d'orage de 33 000 mètres cubes. C'est l'exemple par excellence du chantier urbain d'intérêt collectif qui a nécessité d'importants travaux réalisés par Sibelga.

Roger Carels, un des "project managers" de ce chantier : "Dès lors qu'il fallait creuser pour placer ce bassin en-dessous de la place, nous avons dû modifier tout le réseau de gaz naturel et d'électricité". Mais pas seulement sous la place puisque des travaux supplémentaires ont eu lieu dans les rues adjacentes où ont été installés des collecteurs et chambres de visite. Le chantier étant en pleine zone urbaine et à un carrefour important, il a nécessité une coordination avec tous les autres impétrants et les responsables communaux et de la police.



travaille sur des infrastructures aussi sensibles que la haute tension et le gaz à haute pression. Enfin, il assure une veille technologique et une expertise technique auprès du service Achats (définition des normes et vérification de la qualité).

Une réalisation performante des travaux

La maintenance régulière des réseaux et la réalisation des travaux sont logiquement indissociables de la réflexion globale en matière de patrimoine et d'investissements. Elever les réseaux au meilleur niveau de performance demande de bien les connaître pour savoir où et comment intervenir au meilleur moment. Ce principe vaut notamment en matière de remplacement des équipements.

Le projet de nouveau système d'information géographique (Atlas) s'inscrit dans cette perspective. Il s'agira d'une banque de données cartographiques et techniques intégrées pour les réseaux de distribution (gaz, électricité et éclairage public). Ce nouveau logiciel informatique remplacera plusieurs applications devenues obsolètes et pour lesquelles le fournisseur historique ne pouvait plus assurer la maintenance. Surtout, il devra améliorer la connaissance des équipements, de leur localisation exacte, de leurs caractéristiques techniques ainsi que de leur âge.

Toute gestion saine d'un patrimoine technique débute par une telle connaissance. Elle est d'autant plus importante en matière de réseaux que la plupart des interventions causent des désagréments dans la vie urbaine. Les réglementations exigent que les impétrants coordonnent leurs interventions. Tout chantier et toute ouverture de la voirie doit donc être mise à profit pour réaliser tous les travaux possibles, qu'ils concernent une énergie ou l'autre, voire l'éclairage public.

En 2007, par exemple, Sibelga s'est efforcée de profiter au mieux de ses propres travaux de remplacement des conduites gazières en fonte (voir plus loin) pour également intervenir massivement sur les câbles électriques basse tension. Elle a fait de même quand d'autres impétrants entamaient des travaux nécessitant des ouvertures de voirie.

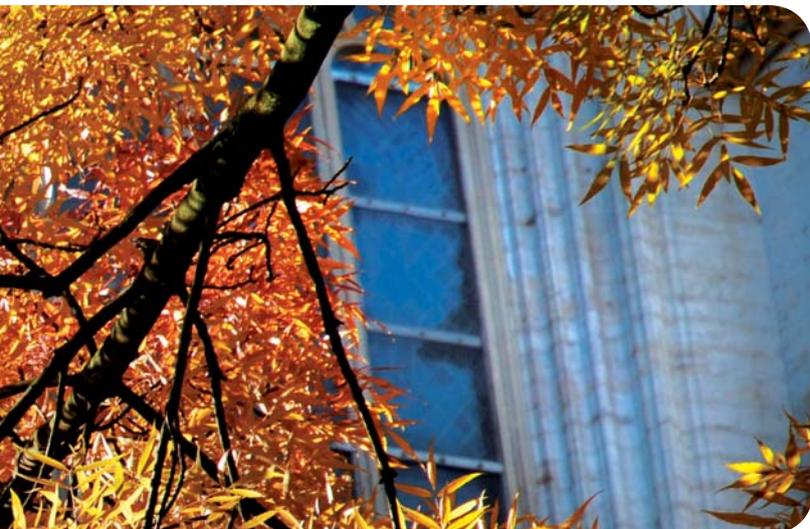
En 2007, un effort particulier a été consenti afin de mettre sur pied et d'étoffer une batterie d'analyses et d'indicateurs de qualité des réseaux. Ces standards ont une double utilité, à savoir, pouvoir investir là où c'est le plus nécessaire, mais aussi s'inscrire dans une logique où, de plus en plus, les gestionnaires de réseaux sont soumis à des critères de qualité définis par le régulateur régional (taux de pannes, durée des pannes, etc.).

Réseau de distribution d'électricité

Près de 33 millions d'euros ont été investis en 2007 dans le réseau bruxellois de distribution d'électricité. Ces investissements se répartissent en 16 millions d'euros investis dans le réseau MT (moyenne tension) et 17 millions d'euros dans le réseau BT (basse tension).

Alors que le réseau total de distribution est composé de 6 281 kilomètres, 142,8 kilomètres de câbles ont été posés au cours de l'année 2007, qu'ils viennent en remplacement ou en extension du réseau existant. 54,3 kilomètres relevaient de la moyenne tension et 88,5 kilomètres de la basse tension. Sibelga a effectivement concentré beaucoup d'efforts sur l'accélération du remplacement progressif des installations basse tension. Certains de ces équipements sont en fonction depuis plus de quarante ans. Leurs caractéristiques et leur état sont malheureusement souvent assez mal connus. Si bien que Sibelga - outre les interventions consécutives à des pannes - les remplace dès que l'opportunité se présente. Ce rythme soutenu a amené à accroître le budget prévu pour ce poste en 2008.

Au cours de l'année 2007, le poste de fourniture haute tension "Américaine" (Ixelles) a été complètement rénové alors que d'importants travaux d'extension ont été réalisés sur celui de Forest. Par ailleurs, trois placements de transformateur de mise à la terre ont été réalisés ainsi que trois placements de batteries de condensateurs moyenne tension pour correction du facteur de puissance. L'extension du poste haute tension



de répartition "Shopping Center" (Woluwe-Saint-Lambert) a été réalisée.

Sur l'ensemble du réseau, 38 nouvelles cabines de transformation ont été installées et près de 150 transformateurs moyenne tension/basse tension ont été remplacés et 43 nouveaux installés.

Réseau de distribution du gaz naturel

En 2007, 20 millions d'euros ont été investis dans le réseau bruxellois de distribution du gaz naturel. Ces investissements se répartissent en 17 millions d'euros investis dans le réseau basse pression (BP) et 3 millions d'euros dans le réseau moyenne pression (MP). Alors que le réseau de gaz naturel comprend 2 826 kilomètres, 4 kilomètres de canalisations ont été posées en moyenne pression et 59 kilomètres en basse pression.

En 2007, Sibelga a accéléré le programme de remplacement des canalisations en fonte ductile par des conduites en polyéthylène. Pour mémoire, ces canalisations basse pression, installées dans les années 30, présentent des inconvénients majeurs. Composé de longs tronçons dont la matière est "cassante" et dont les joints connaissent des défaillances, ce réseau résiste mal aux charges et aux tensions. Il est donc plus exposé à des problèmes de sécurité.

Le remplacement par du polyéthylène est recommandé car celui-ci est beaucoup plus souple. A Bruxelles, le remplacement de la fonte a commencé dans les années 90. A l'époque, il concernait 600 kilomètres de canalisations. Il en reste actuellement 260 kilomètres. En accélérant le rythme des remplacements et en se fixant comme objectif une cinquantaine de kilomètres par an, Sibelga espère terminer ce remplacement vers l'année 2014.

Il faut noter également qu'en 2007, six nouvelles cabines de réseau ont été installées et quatre ont été rénovées. 15 nouvelles cabines clients ont été placées.

" Nous avons clôturé, cette année, le remplacement de presque tous les transformateurs à l'askarel. "



" Le dernier transformateur sera remplacé en avril 2008 à la Place du Grand Sablon. En une dizaine d'années, ce sont ainsi 854 transformateurs qui ont été éliminés dans le respect de la législation environnementale. "
François Chevalier.

En 2007, Sibelga a achevé son programme de remplacement et d'élimination des transformateurs à l'askarel (PCB). 98 postes ont été remplacés durant l'exercice dans la région de Bruxelles-Capitale.

Pour mémoire, la Directive européenne avait initialement fixé à 2001 le délai de remplacement de ces transformateurs pour raisons environnementales. Il était néanmoins apparu aux autorités que ces délais étaient beaucoup trop ambitieux et tout simplement irréalisables, notamment pour les entreprises qui disposaient d'un très important parc de transformateurs. Les fabricants européens de transformateurs répondant aux normes ne pouvaient effectivement suivre un tel rythme de remplacement.

François Chevalier, Responsable du Service Exploitation Electricité : "Sibelga, qui comptait initialement 854 de ces équipements dans ses infrastructures, a respecté scrupuleusement le plan d'étalement qui avait été établi avec la Région de Bruxelles-Capitale. Sur 10 années, ce sont ainsi pas moins de 21 millions d'euros qui ont été investis dans ce parc de transformateurs neufs et dénués de PCB."



© Zoom / Un nouveau marché des entrepreneurs

Les achats sont une source de performance et de compétitivité. Sibelga n'échappe pas, à ce principe basique du monde des entreprises. 2007 a permis d'installer une nouvelle dynamique en la matière. Le "Marché entrepreneurs" montre comment une volonté de clarté et d'évolution se répercute favorablement...

David Carliez, Responsable du Département Asset Management : "Quand nous avons commencé à préparer la procédure pour réattribuer le marché des entrepreneurs, nous avons des indicateurs extérieurs qui nous annonçaient que les coûts seraient à la hausse. Quand, finalement, en bout de course, nous sommes parvenus à limiter l'accroissement des coûts à seulement 5 %, nous avons été satisfaits. D'autres entreprises, pour des travaux de même type ont vu une augmentation des coûts plusieurs fois supérieure. Il n'y a pas de secret. Si nous avons obtenu ce résultat, nous le devons à une nouvelle démarche d'appel d'offres, de négociation et d'attribution."

Un marché considérable

En l'occurrence, ce marché "entrepreneurs" est une des composantes importantes des structures de coût de Sibelga. Les travaux intègrent des activités aussi fondamentales que les poses de câbles et de canalisations, les branchements, les travaux de terrassements et divers travaux relatifs au gaz et à l'électricité. Le contrat porte sur trois ans avec possibilité de prolongation de deux fois un an. Bref, le coût annuel tourne autour des 20 millions d'euros, soit un cinquième des achats de biens et services de Sibelga. Au-delà de la valeur, il en va également de la qualité d'activités essentielles de Sibelga et de leur intégration dans la vie urbaine.

Le debriefing du marché précédent laissait apparaître des lacunes typiques d'un manque de rigueur dans la définition du cahier des charges et des exigences du contrat : incapacité

des entreprises retenues à répondre à certaines demandes, faute de personnel qualifié en suffisance ; non respect des délais et de la qualité ; difficulté dans la transmission et l'exactitude des données techniques entre Sibelga et les entreprises ; services spécifiques non prévus par le contrat.

David Carliez : "Il nous fallait remettre à plat autant le cahier des charges que la procédure du marché. Nous étions convaincus qu'il était ainsi possible, non seulement d'obtenir plus et mieux pour Sibelga, sans pour autant que les entrepreneurs y perdent car ils trouveraient des avantages à disposer de contrats et spécifications plus claires et précises, y compris dans leur évaluation. La suite de la procédure nous a prouvé que c'était le cas".

Autant pour susciter une concurrence plus forte qu'afin d'être certaine que les contractants aient la capacité de répondre au volume de demande, Sibelga s'est attachée à rechercher de nouveaux soumissionnaires. Le cahier des charges inclut un système d'évaluation qualitatif (en ce compris le respect des délais). Il est particulièrement innovant, dans la mesure où - et ce n'est pas si fréquent dans ce type de travaux - il intègre des grilles d'évaluation et un système de bonus-malus, gratifiant financièrement les bonnes performances et pénalisant les manquements.

Fonctionnement intégré

L'attribution de ce marché en divers lots à une petite dizaine d'entreprises illustre les bénéfices que Sibelga tire de la mise en oeuvre de sa nouvelle organisation. Elle montre également la transversalité de ce fonctionnement. Le service Achats a effectivement travaillé en étroite collaboration avec les services Exploitation et Construction pour déterminer les clauses du cahier des charges et fixer la procédure.



Au-delà, cette coopération avec d'autres services s'est poursuivie. Ainsi, le service TMFO (Technologies, Méthodes et Formations) a dans la foulée mis en place les formations à dispenser aux surveillants de chantiers pour qu'ils soient aptes à appliquer les nouveaux critères de qualité et de bonus-malus.

“ Le plan d’urgence gaz était trop complexe. Pour être plus efficaces, nous l’avons simplifié. Nous avons ensuite informé toutes les parties concernées. ”



“ Notre dispatching reçoit près de 5 000 appels par an pour des problèmes d’odeur de gaz, de pression ou de coupure. Il nous faut identifier la dizaine d’appels qui sont réellement des urgences graves et réagir de façon adéquate. ”
Patrick Piron.

C’est une des missions de Sibelga. Une ligne téléphonique y est spécialement consacrée. (Appel “Odeurs gaz” 02/274 40 44). De tout temps, il a donc existé un plan d’urgence fixant les procédures à suivre en cas d’urgence. C’est celui-ci qui, en 2007, a été complètement refondu et simplifié par le service TMFO (Technologies, Méthodes et Formations).

La démarche illustre bien le fonctionnement qui est celui de ce service. Tout d’abord, un groupe de travail a été constitué avec les services opérationnels concernés (Exploitation Gaz, Prévention, Dispatching, Communication). Ensuite, sous l’encadrement de TMFO, un nouveau dispositif plus efficace a été conçu et mis en place via un manuel de procédures. Patrick Piron, Responsable Technologie gaz au sein de TMFO : “Enfin, et ce n’est pas le moins important, des sessions d’information d’une heure et demie ont été organisées pour une centaine de techniciens, de contremaîtres et d’ingénieurs de garde ainsi que les porte-parole”.



Sibelga et le marché de l'énergie

Au 1^{er} janvier 2007, les consommateurs bruxellois qui ne l'étaient pas encore, à savoir presque essentiellement les clients résidentiels, sont devenus éligibles. Dès ce moment, le marché de l'énergie a pris son nouveau visage. Les activités – et, en particulier, les relations avec les consommateurs - du gestionnaire des réseaux de gaz et d'électricité de la Région de Bruxelles-Capitale en ont été profondément modifiées.

Au terme du processus de libéralisation, Sibelga a cessé d'être un fournisseur d'énergie. Sa responsabilité s'exerce désormais exclusivement sur les réseaux proprement dits, jusque et y compris les compteurs. Ses clients sont donc les fournisseurs, dont elle fait transiter l'énergie sur ses réseaux, et les consommateurs, finals quand ils sollicitent des modifications de raccordement ou des ouvertures et fermetures de compteurs.

Un marché complètement libéralisé

Le 1^{er} janvier, s'achevait la dernière étape de la libéralisation progressive des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale. Après les clients professionnels, libéralisés au 1^{er} juillet 2004, ce fut au tour des clients résidentiels de pouvoir choisir leur(s) fournisseur(s) de gaz naturel et d'électricité.

La première phase de libéralisation avait, en volume, déjà ouvert à la concurrence environ 67 % du marché de l'électricité et

36 % de celui du gaz naturel. Autrement dit, la phase intervenue en janvier 2007 concernait respectivement 33 % de l'électricité et 64 % du gaz naturel transportés par les réseaux de Sibelga.

Pourtant, plus que les volumes, c'est le nombre de clients concernés qui a impacté les activités de Sibelga en 2007. Tout d'abord, l'entreprise a estimé devoir remplir un rôle d'utilité publique et d'information auprès d'une population moins avertie, celle des petits consommateurs, afin de l'aider à comprendre le fonctionnement nouveau des marchés.



Ensuite, avec cette nouvelle phase de libéralisation, Sibelga devait, pour un beaucoup plus grand nombre de consommateurs, jouer pleinement le rôle qui incombe au gestionnaire de réseaux de distribution dans un marché. A savoir, d'une part, opérer le relevé, le traitement et la transmission de toutes les données de consommation provenant des compteurs, données nécessaires aux fournisseurs d'énergie dans leurs relations avec leur clientèle et, d'autre part, mettre en place les services nécessaires dans les contacts que l'entreprise entretient encore avec les consommateurs : ceux concernant les compteurs.

Pour donner une idée de l'ampleur de ces défis, il suffit de rappeler que, si la première phase de 2004 avait concerné 75 000 points de fourniture (51 000 en électricité et 24 000 en gaz naturel), celle de janvier 2007 ouvrait le marché pour douze fois plus de points de fourniture, 916 000 (528 000 en électricité et 388 000 en gaz naturel).

Un marché libéralisé qui fonctionne

Quels sont les résultats sur le terrain à l'issue de cette première année de libéralisation complète ? Il convient de faire le point selon les catégories de clientèle, en les différenciant selon les deux phases de libéralisation.

Clients professionnels. Le marché des clients professionnels, libéralisé depuis le 1^{er} juillet 2004, atteint déjà un certain niveau de maturité. En 2004, en volumes vendus sur les six derniers mois de l'année (période où le choix existait), la part de marché occupée par les nouveaux fournisseurs représentait un peu moins de 5 % de l'électricité et 1 % pour le gaz naturel. Ces parts de marché, calculées sur tout l'exercice se sont affichées à la hausse les années suivantes : pour l'électricité, 11,7 % en 2005, 11 % en 2006 et 12 % en 2007 ; pour le gaz naturel, 4 % en 2005, 7 % en 2006 et 5 % en 2007.

Clients résidentiels. Pour les clients résidentiels, il est plus significatif de parler en nombre de points de fourniture (parler en volume s'impose pour les entreprises car certaines représentent à elles seules une part de marché significative).

Pour mémoire, le mécanisme de la libéralisation prévoyait qu'à l'ouverture du marché, tous les consommateurs deviennent de facto clients du "fournisseur par défaut" désigné. Les consommateurs peuvent à tout moment signer un contrat avec le fournisseur de leur choix et quitter le fournisseur par défaut moyennant un préavis de deux mois. Sur le marché bruxellois, les fournisseurs concurrents ont été relativement discrets dans les mois qui ont précédé la libéralisation et lors de l'ouverture du marché proprement dite. Pourtant, progressivement, ils ont accru leur activité. En fin d'année, 11 488 points de fourniture en électricité et 9 288 points de fourniture en gaz naturel avaient changé de fournisseurs.

Un devoir d'information

En tant qu'acteur indépendant sur les nouveaux marchés de l'électricité et du gaz naturel, Sibelga était investie d'une mission d'information du public concernant cette importante mutation. De plus, il fallait s'attendre à ce que les consommateurs désorientés par ce nouveau contexte se tournent tout naturellement vers Sibelga, entreprise née de la fusion des trois distributeurs avec lesquels ils avaient été depuis toujours en contact.

Un travail de fond avait donc été mis en oeuvre en 2006 au niveau de l'information aux consommateurs (document informatif accompagnant l'envoi du Code EAN, prospectus, publications, site internet, etc.). Ce travail de fond a été poursuivi en 2007. On peut citer la collaboration étroite avec le régulateur Brugel, à l'élaboration de plusieurs documents d'information consacrés aux déménagements, très nombreux dans une ville comme Bruxelles. Le changement de résidence induit de nouvelles procédures qui peuvent se révéler critiques dans la relation que le consommateur entretient avec le marché et ses acteurs (que faire, où s'adresser, quelles démarches ?). Dans ce cadre, le gestionnaire de réseaux a notamment encouragé les consommateurs à utiliser le formulaire de déménagement mis au point par Brugel et disponible sur le site internet de Sibelga.

Sibelga...

Sibelga a largement contribué au bon déroulement de la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale.

Tant les volets techniques et informatiques que l'accueil téléphonique et physique des clients ont été préparés avec soin.

En étroite collaboration avec le secteur social, les acteurs communaux et le régulateur bruxellois, tout a été mis en œuvre pour faciliter au mieux l'ouverture du marché.



L'entreprise a également poursuivi la publication à 450 000 exemplaires de son magazine bilingue et toutes-boîtes. Le numéro de décembre 2006, consacré à expliquer comment fonctionnent les marchés libéralisés et la position qu'y occupent les acteurs, a été suivi en mai 2007 d'une édition plus orientée vers les relations spécifiques de Sibelga avec les consommateurs : travaux sur les compteurs, rénovation des habitations, déménagements, nouveaux compteurs, etc. Le numéro de décembre 2007 abordait la relation de Sibelga avec la collectivité et s'attachait à expliquer à la population comment fonctionnent les chantiers dans la ville et les interventions urgentes, nécessités liées à la maintenance et à l'évolution des réseaux (lire page 20).

Ces magazines ont également été l'occasion de communiquer sur d'autres missions de Sibelga, celles de service public : clients protégés, éclairage public,...

Un point de contact pour la clientèle

La libéralisation complète intervenue au 1^{er} janvier 2007 a complètement modifié la relation de Sibelga avec les consommateurs de gaz naturel et d'électricité. Dans un marché libéralisé, le gestionnaire de réseaux de distribution est responsable du réseau jusques et y compris le raccordement et le compteur. Autrement dit, la relation avec le client concerne essentiellement les déménagements, les codes EAN, les ouvertures et fermetures ou installations et modifications de raccordements et de compteurs.

Pour recevoir cette clientèle, Sibelga a ouvert un bureau d'accueil au centre de Bruxelles, à la rue des Poissonniers. C'est là que sont concentrées toutes les équipes qui répondent aux questions et demandes relatives aux services évoqués plus haut, les seuls que Sibelga rende désormais aux consommateurs d'énergie. Consciente de sa notoriété à Bruxelles et soucieuse d'entretenir son image et son rôle de conseiller auprès du consommateur final, Sibelga a organisé ce bureau d'accueil pour aider et informer ceux qui rencontraient des difficultés pendant la première année de ce nouvel environnement de marché.

Force est de constater qu'en 2007, cette structure a été l'objet de près de 470 000 sollicitations : 420 000 appels téléphoniques,

23 000 visites physiques et 25 000 courriers (électroniques, papier et fax). Sur l'ensemble de l'année, 17 000 prises de contact se sont soldées le plus souvent par un renvoi vers les fournisseurs commerciaux, interlocuteurs seuls habilités à répondre aux questions relatives aux prix de l'énergie, au contrat de fourniture et à la facturation de celle-ci. Doucement, les clients trouvent leurs marques sur le marché de l'énergie. Sur le mois de janvier 2007, 3 300 appels ont dû être redirigés vers les fournisseurs, alors qu'en décembre, ces demandes ne concernaient plus que 900 appels.

Sibelga, dans ses relations avec les clients et consommateurs qui la consultent, s'est fixé des objectifs très élevés. Les clients sont assurés que, pour 95 % des appels, ils obtiennent réponse du premier coup durant les heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30). 80% des appels sont résolus directement par les opérateurs de première ligne. Les 20% restants sont orientés et traités par les services spécialisés dans un délai raisonnable.

L'accueil clientèle en chiffres en 2007

- Ouverture et fermeture de compteurs : 81 172 demandes
- Location de radiateurs : 1 400 demandes
- Appels téléphoniques et questions sur la libéralisation : 470 000 demandes

L'ensemble des équipes de la rue des Poissonniers réceptionne également les dossiers de demandes de travaux (autrement dit, installation de nouveaux raccordements et compteurs, modifications d'anciens), que ceux-ci arrivent par téléphone, courrier, fax ou internet, et vérifie leur recevabilité. Une fois complets, les dossiers sont introduits auprès des "Services techniques clientèle" ou du "Bureau d'études" selon l'ampleur des travaux demandés.



Il faut noter que l' "Accueil clientèle" assume également une fonction de contact en ce qui concerne deux des trois missions de service public de Sibelga : gestion des clients protégés et informations relatives aux primes d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Un bon fonctionnement du registre d'accès

En 2006, Sibelga avait consenti des efforts considérables pour préparer le bon déroulement de l'ouverture du marché. C'était notamment le cas pour la migration des données vers le registre d'accès. Ce registre d'accès est l'outil qui permet la mise à jour et la circulation des informations entre acteurs du marché. Il est une des clefs essentielles de la libéralisation du marché de l'énergie. L'ouverture totale du marché en 2007 a confirmé le bon fonctionnement de cette plaque tournante essentielle entre clients et fournisseurs, malgré son extension à un nombre de points de fournitures multiplié par plus que dix.

C'est effectivement via cet outil que le gestionnaire de réseaux de distribution assure la transmission aux fournisseurs des informations nécessaires à l'identification des points de fourniture de leurs clients et au calcul de leur consommation. Les fournisseurs utilisent ces données dans leur relation avec leur clientèle, qu'elle soit régulière (données de consommation pour les facturations périodiques) ou plus occasionnelles (déménagements, changements de fournisseurs).

Chaque jour en moyenne en 2007, ce sont ainsi 2 795 messages de données qui ont été transmis aux fournisseurs.

Par exemple, si un client décide de se faire approvisionner par un autre fournisseur, celui-ci avertit le gestionnaire de réseaux. Le registre d'accès enregistre ce nouveau contrat et transmet

à l'ancien fournisseur les relevés réalisés et validés par Metrix, filiale commune de Sibelga et Vivaqua. L'ancien fournisseur a ainsi les données pour clôturer le compte du client. Le registre d'accès transmet également au nouveau fournisseur les données qui lui permettent de réellement ouvrir le compte de son client.

La collecte de données de comptage est réalisée de différentes manières. D'une part, pour les gros clients d'électricité et de gaz naturel, un relevé est réalisé automatiquement à distance chaque jour. Par ce biais, ce ne sont pas moins de 3 071 messages qui, en 2007, ont été transmis chaque jour aux acteurs de marché. D'autre part, pour les autres segments de clients, un relevé annuel ou mensuel est organisé et effectué par la filiale Metrix. En 2007, il a impliqué un total de 1 200 000 relevés et la transmission de 1 060 839 messages de données.

Sibelga fait oeuvre de pionnier en Belgique dans le domaine du "Smart Metering", qui permet de définir avec plus de précision les données de consommation d'un point de fourniture, grâce à un compteur intelligent, équipé de technologies avancées. Il s'agit d'un compteur électronique comportant un système intégré de traitement de l'information, d'interfaces de communication et d'un élément de coupure. La première phase de ce projet est un test-pilote de différents matériels disponibles sur le marché et pour lesquels un appel d'offre avait été lancé en 2007 et a été attribué en février 2008.

Une informatique de données indépendante

Il est essentiel pour le bon fonctionnement d'un marché libéralisé que le registre d'accès soit entre les mains d'un acteur indépendant. Le système hérité du passé, et dont



la migration avait été préparée avec soin par Sibelga, a fonctionné en 2007 à la meilleure satisfaction des fournisseurs du marché.

Néanmoins, depuis plusieurs années, l'entreprise estime que l'ensemble de la gestion informatique des données, si sensible dans un marché en compétition, nécessite une indépendance totale et ne peut supporter que certaines applications continuent à tourner sur les systèmes informatiques d'un des fournisseurs, en l'occurrence le partenaire historique Electrabel.

Sibelga a donc consacré énormément d'énergie et de travail en 2007 au développement de son propre système informatique, qui aboutira dans le courant de l'année 2008. Ce fut d'ailleurs un des doubles défis de l'année : il fallait préparer simultanément un nouveau système informatique très complexe, tout en s'assurant que l'ancien fonctionnait sans faille sur un marché dont l'ouverture complète s'était opérée le 1^{er} janvier 2007.

La nouvelle application globale informatique est appelée à remplacer quatre applications existantes. Pour bien mesurer l'importance de ce projet, il suffit de rappeler qu'il devra traiter les volumes considérables de données évoqués plus haut. Il sera au coeur des activités de gestion d'accès aux réseaux (travaux sur les branchements, travaux sur les compteurs, travaux d'accès, gestion des changements de fournisseurs, déménagements, activités de comptage et de transmission de données aux fournisseurs, calcul des factures d'utilisation des réseaux, etc.).

La réussite de l'extraction des données des anciennes applications et de leur migration vers le nouveau système autonome est un des grands chantiers du premier semestre 2008.

“ Sibelga loue près de 1 400 convecteurs au gaz naturel à la population bruxelloise. ”



“ Ce n'est pas une mission de service public au sens 'régional' du terme. Mais Sibelga a estimé nécessaire de continuer à louer ces appareils pour une somme modique à des bruxellois dont les revenus sont peu élevés. ”
Luc Vandeweyer.

C'est également à la rue des Poissonniers qu'est localisé le service qui s'occupe de la location des radiateurs. Il s'agit d'une activité historique que Sibelga a souhaité poursuivre, tant est évident son caractère social mais aussi sa haute valeur ajoutée en matière d'amélioration de la sécurité du chauffage des logements résidentiels.

Luc Vandeweyer, Responsable du Service Clientèle : “Nous ne nous contentons pas de louer des appareils à des tarifs raisonnables. Nous veillons aussi à une installation technique adéquate et sécurisée, réalisée par un installateur habilité.” L'année 2007 a été l'occasion d'une redynamisation de ce service. Suite à un marché public, de nouveaux modèles de convecteurs ont été adoptés et un nouvel installateur désigné.

Il s'agit également d'un volet très spécifique d'activités où Sibelga reste en contact avec sa clientèle. D'où la volonté, en 2007, de rappeler que, malgré le contexte de libéralisation, l'entreprise continuait à rendre ce service à la population. Les CPAS et agences immobilières sociales ont reçu des affiches de promotion. Le magazine “Sibelga” de décembre 2007, distribué en 450 000 exemplaires toutes-boîtes, y a consacré un article. De plus, un show-room est accessible à la population à la rue des Poissonniers.



Sibelga et ses missions de service public

Dans l'accomplissement de ses missions de service public au cours de l'année 2007, Sibelga a connu un contexte très contrasté.

En matière d'éclairage public, l'effort s'est porté sur la satisfaction des partenaires communaux : cette plus grande qualité doit résulter de la mise en place d'une meilleure organisation, permise par l'autonomie - encore récente - de Sibelga.

Pour ce qui concerne son rôle de fournisseur social, il s'est réellement agi d'une première année de fonctionnement selon les nouveaux critères et procédures qui déterminent le 'client protégé'.

Quant aux primes en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie, on peut parler d'un véritable "boom", mais en soutien d'une philosophie inchangée.

Une première année complète d' "article 26"

Les ordonnances organisant les marchés de l'électricité et du gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale définissent les missions de service public qui sont confiées à Sibelga. En décembre 2006, une nouvelle ordonnance encadrant la libéralisation du marché a été adoptée. Elle précise notamment les dispositions relatives aux "clients protégés".

En matière de financement des missions de service public, le système mis au point a connu sa première année de plein exercice en 2007. Le principe est qu'un droit mensuel

(dit "article 26") est perçu auprès des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel pour chacun de leurs clients. La somme enrôlée augmente selon la puissance du raccordement du client. Autrement dit, depuis le 1^{er} juillet 2004, l' "article 26" était enrôlé pour les 75 000 points de fourniture concernant la clientèle professionnelle libéralisée. En 2006, cela avait représenté une somme de 12,5 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, puisque la clientèle résidentielle a été libéralisée, Sibelga perçoit désormais l' "article 26" pour toutes les catégories de clients. L'enrôlement réalisé en 2007 se monte ainsi à 20,2 millions d'euros.



Dorénavant, de ce point de vue également, le contexte est clarifié. L'article 26 devenant de plein régime, les budgets dont disposera Sibelga année par année pour remplir ses missions de service public seront clairs et précis.

Eclairage public

En matière d'éclairage public, Sibelga s'était notamment fixé pour objectif en 2007 de consolider le lien qui l'associe fermement aux communes qui, de fait, sont ses clientes. En fin d'année, une enquête de satisfaction a été menée auprès des services techniques des 19 communes.

Les résultats obtenus sont satisfaisants, voire très satisfaisants : les communes accordent à l'éclairage public une moyenne de 7,5 sur 10. L'enquête sera renouvelée deux fois par an. L'esprit de cette récurrence est significatif : il s'agit de tenir lieu de baromètre sur les relations du service "Éclairage public" avec ses clients.

L'éclairage public est à la croisée de nombreuses préoccupations d'intérêt collectif et de proximité (embellissement de la ville, sécurité des biens et des personnes, mobilité pour toutes les catégories d'usagers et vie commerciale des quartiers) : c'est pourquoi le législateur bruxellois avait choisi de confier cette mission à Sibelga.

Il s'agit d'une responsabilité de premier plan, le patrimoine étant composé de plus de 66 000 luminaires qui éclairent les voiries communales de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les deux activités principales relatives à l'éclairage public sont, d'une part, l'entretien systématique et le dépannage des installations existantes par les équipes de maintenance et, d'autre part, le renouvellement et l'extension du parc, depuis la conception de nouveaux équipements par le bureau d'études jusqu'à l'installation par les équipes techniques. Une trentaine de personnes sont mobilisées par cette activité. Six entreprises sous-traitantes principales les assistent.

Renouvellement du parc. En 2007, Sibelga a remplacé près de 4 000 luminaires, soit beaucoup plus que les 3 200 de l'année 2006. Ce chiffre très élevé reflète plusieurs réalités. Tout d'abord, il était normal qu'à une année 2006 où le bureau d'études avait finalisé beaucoup de projets (4 400 luminaires approuvés), succède un exercice au cours duquel les réalisations sur le terrain se multiplieraient. Il a fallu ensuite que les services

de Sibelga et les sociétés extérieures atteignent un rythme de croisière dans leur productivité ou leur collaboration. Enfin, cet accroissement illustre également une nouvelle tendance qui voit l'éclairage public évoluer dans sa conception et être placé plus bas pour obtenir une lumière convenant mieux aux usages urbains et notamment, mieux appropriée aux piétons. Ce placement à plus faible hauteur des points lumineux entraîne qu'il en faille plus : parfois deux points sont remplacés par trois.

Il y a d'autant plus lieu de se féliciter de ce résultat élevé qu'il ne s'est pas réalisé au détriment de la qualité. Au contraire. En 2007, une organisation plus rigoureuse a été mise en place avec un découpage de la Région en trois zones géographiques, chacune ayant un responsable de projets. Le planning des travaux est envoyé beaucoup plus régulièrement aux services techniques des communes. De plus, en 2007, l'attention apportée à la réception a été renforcée et absolument tous les chantiers ont été l'objet d'une réception provisoire triangulaire entre les entrepreneurs, Sibelga et le client final qu'est la commune.

Il faut rappeler que le parc a une moyenne d'âge de 16 ans alors que sa durée de vie estimée est de 25 ans. Sibelga suit donc des programmes de renouvellement de l'ordre de 4 à 5 % par an.

En 2007, le bureau d'études a étudié et approuvé plus de 300 projets communaux concernant approximativement 4 000 points lumineux. La programmation 2008 est ainsi largement couverte, l'objectif de Sibelga étant de maintenir le rythme soutenu souhaité par les communes mais, bien entendu, tout en restant dans le cadre des budgets fixés par l' "article 26". Celui-ci était de 8,2 millions d'euros (hors budget construction basse tension) pour les renouvellements en 2007.

Remplacement des lampes. Parallèlement au renouvellement des points lumineux et luminaires (autrement dit les infrastructures de support), Sibelga a poursuivi l'indispensable routine de remplacement systématique des lampes, au rythme de tous les deux ou trois ans selon les caractéristiques des lampes. Il est bien évident que ces campagnes systématiques contribuent à la minimisation du nombre de pannes en intervenant avant que les lampes soient en fin de vie.

Près de 25 000 lampes ont été remplacées en 2007. Ici aussi, un effort significatif a porté sur la planification des travaux.



Il a été notamment prévu que les remplacements dans les quartiers où la circulation est importante, sur des voiries plus étroites, se fassent de nuit. Là où les véhicules dérangent moins la vie urbaine et semi-urbaine (quartiers résidentiels, par exemple), les travaux ont lieu en journée.

Satisfaction. Sibelga poursuit par ailleurs l'ensemble des tâches liées à sa mission de maintenance curative et d'intervention en cas de pannes dans l'ensemble des 19 communes. Pour l'année 2007, environ 8 800 pannes ont été signalées contre 8 300 en 2006 et, dans la foulée, presque autant d'interventions ont été réalisées sur le terrain.

Depuis la reprise en main de l'éclairage public à l'été 2005, Sibelga s'est liée aux communes par un code de qualité. Selon le type de pannes, l'entreprise se conforme à des exigences en matière de qualité et de délais dans le dépannage de l'éclairage communal. Elle s'engage ainsi à intervenir dans les cinq jours ouvrables ou plus tôt encore (deux jours) lorsque la panne concerne une rue entière. Dans ces délais, 90 % des réparations doivent être réalisées. Les résultats de l'année 2006 n'avaient pas été très bons, même si une partie s'expliquait par un biais statistique. L'évolution des performances est contrastée. L'intervention sur des lampes qui clignotent ou sont éteintes, soit approximativement la moitié des pannes, a évolué très favorablement : 91,4 % des pannes ont été réglées dans les 5 jours impartis contre seulement 75,8 % en 2006. Ceci s'explique par un suivi plus strict des entrepreneurs mais aussi par une transmission plus précise de la part de Sibelga des données techniques qui leur permettent d'intervenir.

Pour ce qui concerne les pannes liées à l'infrastructure (poteaux, portillons, câbles, etc.) et qui sont généralement prises en charge par les équipes de Sibelga, la performance est en recul avec 83,9 % de dépannages dans les cinq jours contre 91,2 % en 2006. Il faut néanmoins souligner que l'année a enregistré une forte recrudescence du nombre de pannes (2 990 contre 2 500), si bien qu'en fait, le nombre de problèmes solutionnés dans les cinq jours a été plus

important en 2007 qu'en 2006 (2 508 contre 2 283). Ceci n'a été possible que parce que les équipes internes avaient été renforcées et qu'un second élévateur avait été mis en service.

Enfin, le taux de dépannages réussis sur les sections défailtantes (soit plus de trois lampes consécutives) dans les deux jours s'est notablement amélioré, passant de 86,5 % à 90,5 % pour un nombre sensiblement égal de pannes (1 579 en 2007). Sibelga s'attachera en 2008 à améliorer ce point particulier, les pannes de section étant les plus dommageables en matière de sécurité.

Mieux organiser, mieux connaître. Plus généralement, l'année 2007 a été mise à profit pour continuer à améliorer l'organisation générale et administrative du travail et la connaissance des équipements. Ainsi, par exemple, au 31 décembre 2007, 160 dossiers de pannes étaient ouverts et non solutionnés contre 1 100 une année plus tôt. Au-delà du fait qu'un passif est ainsi apuré, toutes les dispositions ont été prises dans la gestion administrative et le suivi des dossiers afin qu'une telle situation héritée du passé ne puisse se renouveler. Tout dossier de panne fait l'objet d'un suivi. Le retard dans la mise à jour des banques de données est également en voie de résorption.

Clientèle protégée

Dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz naturel, un tarif social spécifique continue d'être d'application. Il doit être accordé à toute une série de consommateurs répondant à des critères prédéfinis. Ce sont bien les fournisseurs commerciaux qui sont astreints à l'application de ces tarifs pour leurs clients concernés.

Pour sa part, à partir du 1^{er} janvier 2007, Sibelga, s'est vu confier un rôle spécifique de "fournisseur social", tel que défini en Région de Bruxelles-Capitale par la nouvelle ordonnance de décembre 2006 relative à l'organisation du marché libéralisé. Ceci veut dire que Sibelga devient le fournisseur de clients en difficulté, les "clients protégés".



Conditions strictes. Les “clients protégés” sont des clients résidentiels ayant des difficultés de paiement de leur factures d’énergie et mis en demeure par leur fournisseur commercial ; leurs difficultés ayant été actées (communes, CPAS, décisions judiciaires, démarches auprès du régulateur régional ou de Sibelga, organismes de médiation, etc.), il est attesté qu’ils répondent à une série de conditions. Selon des mécanismes et procédures complexes, Sibelga devient alors leur fournisseur et leur assure au départ une puissance limitée. Celle-ci est pleinement rétablie quand 50 % de la dette est payée. En attendant que toute la dette soit réglée avec le fournisseur commercial, Sibelga reste le fournisseur du “client protégé”.

Pour assurer ces tâches, Sibelga a, bien entendu, dû mettre en place des équipes spécifiques d’accueil (à la rue des Poissonniers), de facturation puisque ce sont les seuls clients de Sibelga pour une fourniture d’énergie mais aussi de recouvrement des impayés et de contentieux. Sibelga a souhaité prendre en main l’information des CPAS et des médiateurs de dettes quant à ces procédures très complexes. Deux demi-journées de formation ont été spécifiquement organisées à leur intention en 2007.

Nombre limité. Autrement dit, Sibelga a pris toutes les dispositions nécessaires à l’accomplissement de cette mission. En fin d’année 2007, il n’y avait encore qu’une centaine de “clients protégés”.

Ce nombre peu élevé s’explique. Au moment de la libéralisation, le contentieux du passé de chaque client a été complètement repris par Sibelga. Un service spécifique de l’entreprise travaille d’ailleurs au recouvrement de ces dettes qui atteignaient encore 22 millions d’euros à la fin 2007 (contre 50 millions en fin d’année 2006). Conséquence directe de cette situation : aucun consommateur n’avait, au début de l’année 2007, de dette vis-à-vis de son nouveau fournisseur commercial (même si certains en avaient une vis-à-vis de Sibelga). Il a fallu quelques mois avant que s’accumulent des impayés et qu’apparaissent des clients en difficulté de paiement.

Sibelga, pour sa part, a pris toutes les dispositions pour remplir cette mission de gestion des clients protégés tout en sachant que, fort malheureusement, cette activité prendra de l’importance dans les mois à venir. Faut-il le rappeler, à la veille de l’ouverture complète du marché, 11 000 compteurs à Bruxelles étaient équipés d’un limiteur de puissance.

Utilisation rationnelle de l’énergie

Elaboré en concertation avec le gouvernement bruxellois, le programme 2007 de promotion et d’encouragement de l’utilisation rationnelle de l’énergie tient compte des enseignements des programmes mis en oeuvre depuis 2004 et de l’évolution du contexte ou des mentalités.

Vu le formidable succès rencontré les années précédentes, le budget 2007 fut particulièrement bien doté : 12 millions d’euros, soit quasiment trois fois plus qu’en 2006 (4,1 millions), dont 11,3 millions d’euros directement attribués sous forme de primes. Malgré cet accroissement considérable, il a été intégralement versé sous forme de primes diverses.

Particuliers. Le montant attribué aux ménages s’élevait à 5 millions d’euros contre 2,1 millions en 2006. Il a été complètement distribué et même dépassé de plus d’un demi million d’euros, via l’attribution de près de 14 000 primes. Ce nombre, en recul par rapport à l’année précédente (18 200 primes), reflète simplement et normalement l’évolution de la panoplie des primes attribuées.

Effectivement, après les années de succès pour les équipements ménagers “A+”, plus de 5 900 primes ont été attribuées en 2007 pour des équipements (frigos, congélateurs, sèche-linges) labellisés “A++”, autrement dit encore plus économes, mais qui nécessitent un investissement de départ plus important. La constatation est également valable pour les chaudières : les consommateurs choisissent désormais en priorité le haut rendement. Les primes accordées à des chaudières HR Top sont deux fois plus nombreuses en 2007 que celles accordées aux chaudières HR+, alors que le résultat était inverse en 2006.

L'ouverture d'une nouvelle série de primes liées à l'habitat explique également l'augmentation de la valeur moyenne des primes. Des montants très importants ont été attribués à l'isolation des bâtiments (toitures, murs, sols ; au total 400 primes pour un demi million d'euros) et surtout au placement de double vitrage (2 500 primes pour près de deux millions d'euros).

Enfin, des techniques plus innovatrices font une percée comme les collecteurs solaires et les installations photovoltaïques.

Il faut signaler qu'en Région de Bruxelles-Capitale, la gestion des primes par Sibelga est particulièrement efficace. Le délai entre l'introduction d'un dossier valide après preuve de paiement s'est limité à une moyenne de 4 à 6 semaines.

Tertiaire et industrie. Après avoir conservé une attitude plutôt frileuse en 2006, les entreprises se sont montrées beaucoup plus actives en 2007. Le budget de 2,85 millions d'euros (contre 650 000 euros en 2006) a été complètement utilisé. Ce sont plus particulièrement les investissements consacrés au domaine de l'électricité qui ont obtenu le plus de succès et ont représenté plus de 60 % des budgets totaux. Seule réelle déception de l'année, les primes destinées au logement collectif n'ont rencontré qu'un succès très relatif et seulement un quart du budget prévu (2 millions d'euros) a été attribué.

Pouvoirs publics et communes. Assez logiquement, Sibelga accorde une importance toute particulière aux primes destinées aux communes, ses partenaires naturels. Ces trois dernières années, notamment via l'accompagnement de trois ingénieurs de Sibelga dévolus à cette tâche, de nombreux dossiers potentiellement intéressants ont été identifiés et transmis à des sociétés spécialisées dans les audits pour validation de la faisabilité. L'année 2007 a été celle de la mise en oeuvre de nombre de ces projets, alors que le nombre de primes consacrées à des audits étaient beaucoup plus limités. Ainsi, plus d'un million d'euros ont été consacrés à des investissements en matière d'éclairage, de chauffage et de conditionnement d'air, ce qui a contribué à épuiser le budget initialement prévu de 1,27 millions d'euros.

Budget 2008. Le montant engagé pour 2008 ne diffère guère de celui de 2007 et la nature des primes évolue peu.

Cogénérations. En 2007, Sibelga a optimisé le rendement de ses installations de cogénération. Au total, elles ont fonctionné pendant 55 000 heures (contre seulement 34 000 heures en 2005 et 49 800 en 2006), fournissant ainsi plus d'électricité pour compenser les pertes de réseau et plus de chaleur pour les installations de chauffage connexes. Dans la foulée, le nombre de certificats verts attribués à Sibelga a connu une forte augmentation (17 500 en 2007 contre 15 000 en 2006). La vente des certificats verts a rapporté presque 1,4 million d'euros en 2007.

Par ailleurs, en 2007, Sibelga a obtenu, pour la production de ses cogénérations, ses premiers 50 000 labels de garantie d'origine. Ceux-ci constituent une preuve de production d'électricité garantie renouvelable et valent actuellement un demi euro sur le marché, valeur sans aucun doute appelée à s'accroître.

Ombudsman

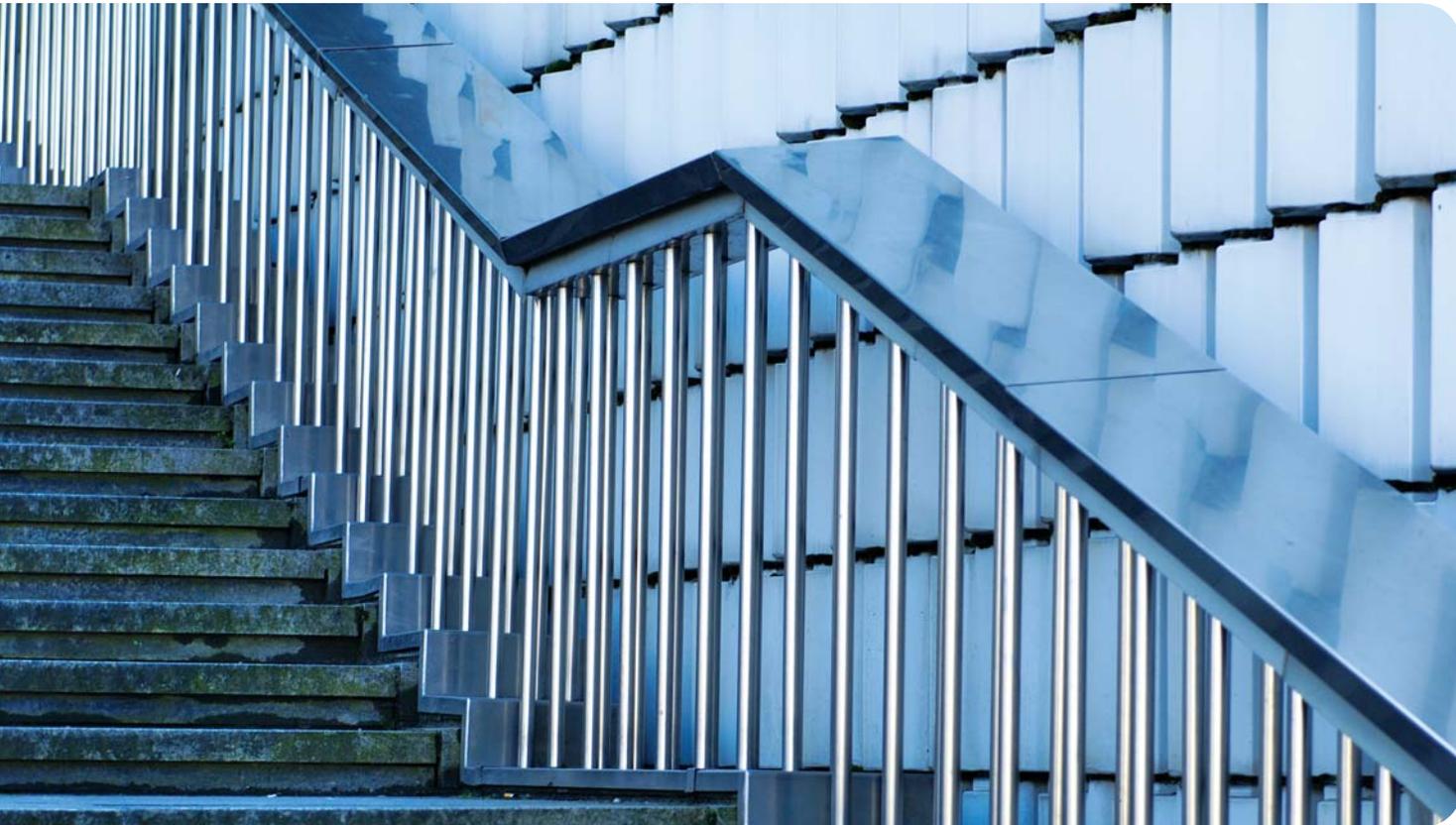
Initialement, les ordonnances de 2001 et 2004 organisant le marché de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale confiaient à Sibelga la responsabilité de l'organisation d'un service ombudsman. La création d'un tel service ayant été annoncée au niveau fédéral - mais pas mise en oeuvre depuis - l'ordonnance bruxelloise de 2006 sur le marché de l'énergie est revenue en arrière pour ne pas faire double emploi. Le projet de service ombudsman a donc été abandonné au niveau de Sibelga.

Par contre, dans le cadre de ses missions de service public, Sibelga a estimé indispensable de disposer d'une cellule de gestion des plaintes, notamment pour répondre aux obligations imposées par le régulateur régional Brugel.

Sibelga s'est attachée en 2007 à harmoniser et à uniformiser la gestion des plaintes. Celles-ci sont adressées à divers services de l'entreprise. Ils en gardent d'ailleurs la responsabilité. Par contre, un processus unique de traitement a été déterminé et sa mise en oeuvre est évaluée et suivie en continu afin de respecter des critères de qualité et de délais.



Informations légales et statutaires



Rapport de gestion

du conseil d'administration à l'assemblée générale des associés du 16 juin 2008
relatif aux activités de l'exercice 2007

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre entreprise pendant son vingt-sixième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2007, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 64 des statuts.

I. Préliminaires

Si Sibelga fait rapport de ses activités pour son vingt-sixième exercice social, il s'agit en réalité du cinquième exercice social dans sa configuration résultant du regroupement des activités de réseaux de distribution.

Par ailleurs, la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz au 1^{er} janvier 2007 a eu les effets suivants :

- La clôture des comptes clients de Sibelga, alimentés par défaut par Electrabel Customer Solutions (ECS), a fait l'objet d'une convention de clôture des comptes dont les effets se retrouvent dans le volet "exceptionnel" du résultat :
au niveau des produits pour ce qui concerne les créances commerciales sur les ex-clients captifs de l'intercommunale ;
au niveau des charges provisionnées pour ce qui concerne les moyens additionnels mis en place pour recouvrer ces créances et pour des contrepassations de créances irrécouvrables.



- La disparition des clients captifs de l'intercommunale a des répercussions au niveau des comptes en entraînant :
 - > d'une part, la disparition des immobilisations incorporelles, relatives aux apports de valeurs immatérielles et de droits définis aux articles 7 et 11 des statuts, inscrites à l'actif du bilan ainsi que de leur contrepartie, représentée par les parts immatérielles du capital social, inscrit au passif du bilan ;
 - > d'autre part, l'application de la convention portant sur l'équilibre dans les activités de fourniture d'électricité et de gaz et de gestion de réseaux en Région de Bruxelles-Capitale implique la montée en puissance d'Interfin dans le capital social de Sibelga, qui détient – avec effet au 1^{er} janvier 2007 – près de 70% des parts matérielles au lieu de 50% précédemment.
- Il en résulte que la répartition bénéficiaire est réalisée en conformité avec les statuts en proportion des différentes parts sociales détenues et pour la première fois, selon les nouvelles règles en vigueur après la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz (article 64 des statuts).

II. Rapport annuel visé aux articles 95 et 96 du Code des Sociétés

1. Commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société :

Globalement, Sibelga présente pour l'exercice 2007, tous secteurs confondus, un bénéfice de €103 265 127,49 pour €106 988 267,71 l'exercice antérieur. Ceci ne constitue qu'une diminution de 3,48% grâce notamment aux éléments exceptionnels relatifs à la clôture des comptes clients de Sibelga qui ont influencé favorablement les comptes.

Le chiffre d'affaires est de €267 675 591,76 pour €774 281 141,85 pour l'exercice antérieur, ce qui s'explique par la disparition de l'activité de commercialisation d'électricité et de gaz naturel de l'intercommunale suite à la libéralisation complète du marché au 01/01/2007.

1.1. Activité Electricité

> Pour ce qui concerne l'exercice écoulé, le marché est entièrement libéralisé.

Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés. Elle porte sur 597 302 points de fourniture actifs (nombre de codes EAN actifs).

Les quantités distribuées pour le compte des fournisseurs sont de 5 195 324 716 kWh ce qui a permis à l'intercommunale de facturer un grid fee de €159 375 790,19. Les tarifs appliqués s'inscrivent dans la proposition tarifaire approuvée par le régulateur fédéral (CREG).

> Pour ce qui concerne l'exercice précédent, le marché était partiellement libéralisé.

Sibelga a distribué pour le compte des fournisseurs 3 547 236 341 kWh sur le marché libéralisé et a vendu 1 744 880 236 kWh sur le marché captif soit un total de 5 292 116 577 kWh.

> Globalement, les quantités distribuées en 2007 (marché libéralisé) sont en diminution de 1,83% par rapport à 2006 (marchés libéralisé et captif).

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par quelques autres produits d'exploitation doit permettre à l'intercommunale de couvrir ses charges.



> Parmi les charges, relevons les frais de distribution.

Ceux-ci se chiffrent à €101 266 459,62 contre €95 664 409,81 en 2006 (+ 5,86%).

La hausse s'explique notamment par des contraintes liées à la libéralisation du marché avec la mise en place de services chargés de rencontrer nos nouvelles obligations ainsi qu'avec le développement de projets informatiques.

La hausse a été partiellement compensée par la diminution des charges des services à la clientèle et commerciaux.

Précisons également qu'au niveau des charges du passé (capitaux et rentes), l'intercommunale a franchi le cap maximum et verra ses charges futures diminuer.

Les amortissements s'élèvent à €21 880 964,18 contre €18 344 333,77 en 2006 (+ 19,28%). Cette augmentation résulte notamment de désaffectations consécutives à la mise en concordance entre la situation comptable et l'inventaire physique des installations, ainsi que d'une part croissante d'amortissements d'installations diverses (taux plus élevés).

Ces amortissements ont été établis compte tenu des lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité actifs sur le territoire belge, sans préjudice des dispositions légales relatives à la comptabilité des entreprises.

> Le résultat d'exploitation s'élève à €9 330 986,65 contre €65 322 755,49 en 2006.

> Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à €4 765 302,02 contre €3 495 086,15 en 2006.

La politique consiste à rembourser les emprunts en cours (pour lesquels le taux a déjà été renégocié) sans indemnité de emploi et de placer les excédents de liquidités au meilleur taux sans risque.

Si globalement, cette politique a entraîné une amélioration du résultat financier de l'intercommunale, la tendance ne se vérifie que dans les secteurs d'activité "gaz" (voir ci-après).

> Le résultat exceptionnel constitue un produit s'élevant à €15 788 093,26.

Il concerne d'une part la clôture des comptes clients de Sibelga pour laquelle l'intercommunale a enregistré un produit de €40 851 174,67 et une charge de €5 923 940,15 couvrant des provisions pour risques et charges évoquées au point I – Préliminaires (voir ci-avant).

Il concerne d'autre part un amortissement exceptionnel de €19 139 141,26 des installations d'éclairage public (activité non régulée) inscrites à l'actif du bilan.

Cet amortissement exceptionnel soulage les charges futures et est sans effet sur la rémunération équitable de nos capitaux investis (activité régulée).

> Ainsi le bénéfice de l'activité "électricité" s'élève à €20 350 098,79 pour €61 825 345,83 en 2006 par rapport à un chiffre d'affaires de €172 615 584,97 pour €394 755 096,19 en 2006.

Ce bénéfice se répartit à raison de €7 716 544,30 pour le secteur "Chaussée" et de €12 633 554,43 pour le secteur "Quai".

> La politique de dividende consiste à octroyer aux communes prises globalement un revenu comprenant la redevance de voirie Sibelga et le dividende Interfin permettant d'assurer un équilibre entre les revenus octroyés à l'issue du présent exercice et les revenus octroyés précédemment. Ceci implique la distribution intégrale du résultat de l'activité "électricité" complété pour le secteur "Quai" d'un prélèvement sur les réserves disponibles de €7 200 000,00.



1.2. Résultats de l'activité Gaz

> Pour ce qui concerne l'exercice écoulé, le marché est entièrement libéralisé.

Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés. Elle porte sur 406 165 points de fourniture actifs (nombre de codes EAN actifs).

Les quantités distribuées pour le compte des fournisseurs sont de 9 908 698 930 kWh, ce qui a permis à l'intercommunale de facturer €94 895 892,18. Comme en électricité, les tarifs s'inscrivent dans la proposition tarifaire approuvée par le régulateur fédéral (CREG).

> Pour ce qui concerne l'exercice précédent, le marché était partiellement libéralisé.

Sibelga a distribué via les fournisseurs 3 801 802 820 kWh et a vendu 6 851 000 532 kWh, ce qui représente un total de 10 652 803 352 kWh.

> Globalement, les quantités distribuées en 2007 sont en diminution de 6,99% par rapport à l'exercice précédent.

Ces quantités sont bien entendu influencées par les degrés-jours. Le déficit par rapport aux degrés-jours normaux a été de 452 degrés en 2007 pour 203 degrés en 2006.

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par les autres produits d'exploitation, doit permettre de couvrir les charges.

> Parmi les charges, relevons les frais de distribution. Ceux-ci se chiffrent à €56 698 982,65 contre €49 530 988,91 (+ 14,47%).

Les commentaires sont les mêmes que pour l'activité "Electricité".

Les amortissements s'élèvent à €15 357 042,32 contre €12 773 398,97 en 2006 (+ 20,23%). Ceux-ci ont été établis, comme en électricité, compte tenu des lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG).

> Le résultat d'exploitation s'élève à €8 960 886,48 contre €48 613 480,94 en 2006.

> Le résultat financier constitue un produit. Celui-ci s'élève à €2 537 796,17 contre une charge de €941 916,27 en 2006.

Outre la politique financière évoquée ci-avant, le bon résultat découle du poids important de l'activité "gaz" dans la clôture des comptes clients de Sibelga.

> Le résultat exceptionnel constitue un produit s'élevant à €73 722 880,36.

Par la clôture des comptes clients de Sibelga, l'intercommunale a enregistré un produit de €87 633 940,21 et une charge de €13 911 059,85 couvrant des provisions pour risques et charges (voir ci-avant).

> Ainsi, le bénéfice de l'activité gaz, s'élève à €82 915 028,70 pour €45 162 921,88 en 2006 par rapport à un chiffre d'affaires de €95 060 006,79 pour €379 526 045,66 en 2006.

Ce bénéfice se répartit à raison de €41 196 774,14 pour le secteur "Chaussée" et de €41 718 254,56 pour le secteur "Quai".

> La politique de dividende vise à octroyer aux communes prises globalement un revenu au minimum équivalent à l'exercice antérieur compte tenu de la redevance de voirie. La distribution des résultats de l'exercice pour l'activité "gaz" permet de rencontrer cet objectif avec la dotation aux réserves disponibles de €30 000 000,00 pour le secteur "Chaussée-Gaz" et de €25 000 000,00 pour le secteur "Quai-Gaz".

2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

- > L'exercice "bonus-malus" qui consiste à comparer les propositions tarifaires établies sur base de données budgétées et la réalité, fait apparaître pour l'exercice écoulé un déficit de quantités d'énergie distribuées entraînant un déficit de produits d'exploitation pour l'intercommunale.

Par prudence, nous proposons de ne pas reprendre ce déficit en comptes de régularisation d'actif dans la rubrique "produits acquis" sans décision formelle du régulateur fédéral.

- > Le report du démarrage de l'application NNAM (New Network Access Management) au 01/06/2008 entraînera un supplément de charges qui se reflétera dans les comptes 2008.

Les charges additionnelles relatives à la migration des données ont été prises en charges ou provisionnées en 2007.

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

La libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz, évoquée au point précédent, implique que l'intercommunale se focalise sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution et qu'à ce titre, son chiffre d'affaires sera constitué quasi exclusivement des redevances d'utilisation de réseaux par les fournisseurs (GRID FEE).

Pour ce qui concerne la fin de l'activité relative aux ex-clients captifs de l'intercommunale, celle-ci peut impacter le résultat par l'utilisation ou la reprise des provisions pour risques et charges (cfr. Point I. Préliminaires).

4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.

Néant.

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société.

Néant.

6. Le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

Néant.

7. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

Néant.

8. L'utilisation des instruments financiers par la société.

L'intercommunale disposant encore en cours d'exercice d'excédents de trésorerie suit une politique de type "bon père de famille" qui consiste à placer ces excédents en SICAV de trésorerie dont le risque est extrêmement réduit (cotations AAA ou AA). L'évolution des marchés en 2007 montre clairement que la politique suivie a été la bonne. De surcroît, l'intercommunale prépare une politique plus dynamique de gestion d'une partie de ces excédents tout en prenant un minimum de risques.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés.



Administration et surveillance

Elections

Vous aurez à procéder, au cours de cette Assemblée, à l'élection :

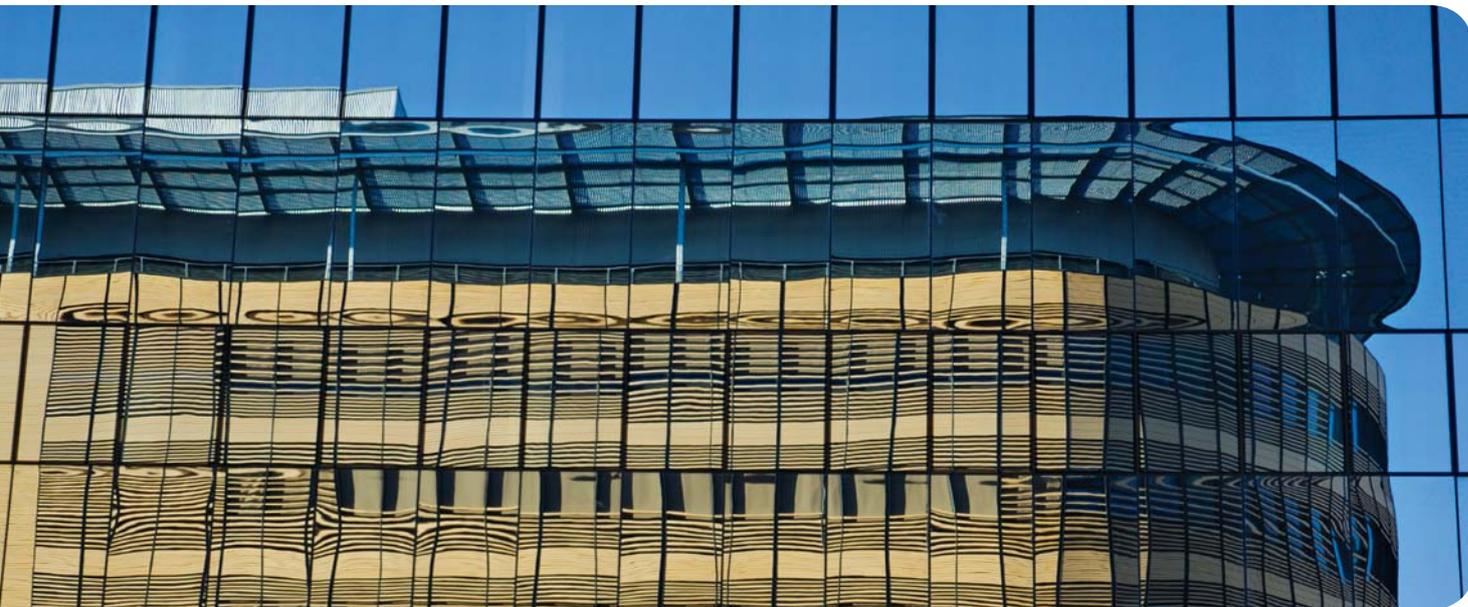
- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Didier LECHAUDE, démissionnaire ; la société associée a désigné Monsieur Christophe DUPONT pour le remplacer.
- d'un commissaire, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Madame Karine TOLEDO, décédée ; la commune d'Ixelles a désigné Madame Vanessa CUEVAS pour la remplacer.
- d'un commissaire, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Rodolphe d'UDEKEM d'ACOZ, démissionnaire ; la commune de Saint-Gilles a désigné Monsieur Thierry UYLENBROECK pour le remplacer.

Décharge

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2007.

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2008.

Bruxelles, le 5 mai 2008
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Rapport du Collège des commissaires

à l'assemblée générale des associés du 16 juin 2008

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission de surveillance et de contrôle relative à l'exercice 2007.

Nous avons procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre dernier ; nous en avons pointé les différents postes et nous avons constaté leur parfaite concordance avec les livres sociaux ; nous avons, par ailleurs, obtenu des administrateurs et des préposés de la société, toutes les explications et informations que nous avons sollicitées.

Nous avons constaté que la comptabilité et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les comptes annuels donnent, à notre avis, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

L'affectation du résultat proposée est conforme aux statuts et aux dispositions légales.

Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Nous n'avons aucune réserve ou objection à formuler à leur sujet.

Avant de terminer ce rapport, il nous est agréable d'exprimer à Monsieur A. Serckx, Commissaire-réviseur, toute notre gratitude pour la collaboration qu'il nous a prêtée dans l'accomplissement de notre mission.

Bruxelles, le 8 mai 2008
LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

ALAIN SERCKX
Réviseur d'entreprises S.C.P.R.L.
Bedrijfsrevisor B.B.V.B.A.
R.P.M. Bruxelles.

Courrier :
Rue Ernest Salu, 86,
Ernest Salustraet, 86,
B-1020 Bruxelles-Brussel

Bureau :
Rue Ernest Salu, 91,
Ernest Salustraet, 91,

TEL. : 02 478.76.13
02 478.68.92
FAX : 02 478.68.92
e-mail : serckx.alain@skynet.be

S.C.R.L. SIBELGA,
Quai des Usines, 16,
1000 Bruxelles.

KB n° 434-3205271-07
T.V.A. n° BE 0 477.266.031

REF. : Sibelga rapport 2007
V/REF :

Bruxelles, le 08 mai 2008
Brussel,

Rapport du commissaire-réviseur sur les comptes annuels au 31 décembre 2007 de la S.C.R.L. SIBELGA à l'assemblée générale du 16 juin 2008.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1 059 076 527,67 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 103 265 127,49 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- L'exercice 2007 se caractérise comme le premier exercice de libéralisation complète. La comparaison avec l'exercice précédent n'est pas complètement réalisable et il reste des incertitudes sur certains postes comptables, notamment de provisions. L'approche du conseil d'administration dans le traitement de ces comptes a été celle du principe de précaution à un niveau normalement suffisant pour assurer l'absence de pertes exceptionnelles sur les postes concernés au terme de l'exercice suivant.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 08 mai 2008.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'A' followed by a long horizontal stroke and a small vertical stroke at the end.

S.C.P.R.L. Alain SERCKX,
Commissaire

Représentée par son gérant Alain Serckx, réviseur d'entreprises.



Comptes annuels 2007

Bilan

au 31 décembre

Actif	2007 EUR	2006 EUR
ACTIFS IMMOBILISES	753 571 074,63	912 983 403,40
II. Immobilisations incorporelles	0,00	171 571 312,18
III. Immobilisations corporelles	748 866 640,85	736 445 400,16
A. Terrains et constructions	27 623 704,70	18 022 689,84
B. Installations, machines et outillage	702 051 679,97	701 442 791,18
C. Mobilier et matériel roulant	18 614 414,30	16 060 400,76
E. Autres immobilisations corporelles	576 841,88	919 518,38
IV. Immobilisations financières	4 704 433,78	4 966 691,06
A. Entreprises liées	4 152 459,58	4 414 719,58
1. Participations	4 152 459,58	4 414 719,58
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	550 341,00	550 341,00
1. Participations	550 341,00	550 341,00
C. Autres immobilisations financières	1 633,20	1 630,48
1. Actions et parts	288,33	288,33
2. Créances et cautionnements en numéraire	1 344,87	1 342,15
ACTIFS CIRCULANTS	305 505 453,04	591 316 153,87
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	10 289 508,62	10 130 024,02
A. Stocks	7 948 871,84	6 512 468,74
1. Approvisionnements	7 948 871,84	6 512 468,74
B. Commandes en cours d'exécution	2 340 636,78	3 617 555,28
VII. Créances à un an au plus	83 307 233,44	151 259 711,65
A. Créances commerciales	72 281 888,15	129 301 536,19
B. Autres créances	11 025 345,29	21 958 175,46
VIII. Placements de trésorerie	38 845 589,74	89 976 077,68
B. Autres placements	38 845 589,74	89 976 077,68
IX. Valeurs disponibles	2 034 061,74	9 967 493,67
X. Comptes de régularisation	171 029 059,50	329 982 846,85
TOTAL DE L'ACTIF	1 059 076 527,67	1 504 299 557,27



Commentaire de l'actif

II. Immobilisations incorporelles

Apports de valeurs immatérielles et de droits définis aux articles 7 et 11 des statuts.

III. Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

IV. Immobilisations financières

A.1. Entreprises liées – Participations

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€118 400,00 / €118 400,00), Sibelga Operations (€18 800,00 / €18 800,00) et Brussels Network Operations (€4 018 228,00 / €4 280 488,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€- 2 968,42 / €- 2 968,42).

B.1. Autres entreprises avec lien de participation - Participations

Souscription de parts variables du capital social de la société MRCo – Indexis.

C. Autres immobilisations financières

1. Actions et parts
Souscription d'une part de Laborelec.
2. Créances et cautionnements en numéraire
Garanties diverses.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

A.1. Stocks – Approvisionnements

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

B. Commandes en cours d'exécution

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

VII. Créances à un an au plus

A. Créances commerciales

- Créances relatives à l'activité "Accès & Transit" (€41 442 200,78 / €14 003 368,77).
- Créances pour fournitures d'énergie électrique et gaz et locations de radiateurs (€21 759 382,91 / €102 216 610,08).
- Créances pour travaux et divers (€8 440 556,29 / €11 643 619,30).
- Créances douteuses pour consommations électricité et gaz (€473,51 / €116 516,60) et pour travaux divers (€766 113,34 / €405 287,59).
- Divers montants restant à régulariser (€-126 838,68 / €916 133,85).

B. Autres créances

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance du 19/07/2001 (€3 459 420,35 / €3 289 170,58).
- Montants à recevoir de la T.V.A. (€3 237 872,96 / €4 601 923,94) et de l'O.N.S.S. (€- / €156 218,52).
- Avance à Indexis pour le financement d'investissements (€1 120 000,00 / €-).
- Régularisation de l'impôt des personnes morales à charge de la société privée associée (€1 083 289,52 / €-).
- Cotisations OSP, fédérales et diverses restant à récupérer sur les clients captifs (€736 754,45 / €931 982,43).

- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€641 373,82 / €599 003,95).
- Créance vis-à-vis d'Electrabel pour la vente d'énergie "électricité" et "gaz" au profit des clients captifs Sibelga (€484 767,99 / €2 241 365,99).
- Cautionnements versés pour travaux (€166 920,61 / €166 920,61).
- Cotisation sur l'énergie (€ 24 317,79 / €4 171 420,51).
- Avances de trésorerie à valoir sur les dividendes (€- / €5 253 004,80).
- Divers montants restant à récupérer (€70 627,80 / €547 164,13).

VIII. Placements de trésorerie

B. Autres placements

Situation des placements auprès de diverses banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€169 403 988,60 / €175 409 142,81).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées (€5 937,64 / €153 116 870,45).
- Charges payées d'avance (€162 024,50 / €64 215,79).
- Produits acquis (€1 457 103,76 / €1 392 617,80).



Passif

	2007	2006
	EUR	EUR
CAPITAUX PROPRES	658 747 959,95	782 519 271,99
I. Capital	428 237 826,32	599 809 138,50
A. Capital souscrit	428 237 826,32	599 809 138,50
II. Primes d'émission	10 112 499,07	10 112 499,07
III. Plus-values de réévaluation	41 836 217,28	45 099 938,26
IV. Réserves	178 561 417,28	127 497 696,16
A. Réserve légale	201 477,30	201 477,30
B. Réserves indisponibles	79 555 617,88	76 291 896,76
2. Autres	79 555 617,88	76 291 896,76
D. Réserves disponibles	98 804 322,10	51 004 322,10
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	63 440 305,51	32 242 000,26
VII. A. Provisions pour risques et charges	63 440 305,51	32 242 000,26
4. Autres risques et charges	63 440 305,51	32 242 000,26
DETTES	336 888 262,21	689 538 285,02
VIII. Dettes à plus d'un an	159 158 714,39	178 232 198,16
A. Dettes financières	11 437 250,20	14 862 492,00
4. Etablissements de crédit	11 437 250,20	14 862 492,00
B. Dettes commerciales	0,00	11 356 493,98
1. Fournisseurs	0,00	11 356 493,98
D. Autres dettes	147 721 464,19	152 013 212,18
IX. Dettes à un an au plus	171 703 001,66	253 252 153,66
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	17 494 024,33	16 827 758,70
C. Dettes commerciales	74 634 332,14	125 272 195,11
1. Fournisseurs	74 634 332,14	125 272 195,11
D. Acomptes reçus sur commandes	1 061 248,77	6 054 716,42
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1 075 204,78	9 813 590,91
1. Impôts	317 379,05	9 371 262,87
2. Rémunérations et charges sociales	757 825,73	442 328,04
F. Autres dettes	77 438 191,64	95 283 892,52
X. Comptes de régularisation	6 026 546,16	258 053 933,20
TOTAL DU PASSIF	1 059 076 527,67	1 504 299 557,27

Commentaire du passif

I. Capital

A. Capital souscrit

Valeur nominale du capital social représenté par 16 425 734 parts sociales A après suppression des parts sociales B et C au 01/01/2007.

II. Primes d'émission

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activités des Secteurs Sud de Sibelgaz en Interelec. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves

A. Réserve légale

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

- Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€68 147 941,26 / €64 884 220,14).
- Réserve "Fonds d'Éclairage Public" secteur Chaussée Electricité (€11 407 676,62 / €11 407 676,62).

D. Réserves disponibles

Réserves constituées pour couvrir l'incidence d'éléments défavorables pouvant se présenter et assurer l'autofinancement des investissements.

VII. Provisions et impôts différés

A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges

- Provisions constituées dans le cadre de la clôture des activités "Supply" pour couvrir d'une part, les charges additionnelles liées au recouvrement des créances, d'autre part, le montant des créances irrécouvrables (€21 039 300,18 / €-).
- Provision constituée pour couvrir un risque dans le cadre du règlement de l'achat d'énergie (€20 018 449,77 / €20 018 449,77).
- Provision constituée pour couvrir les frais supplémentaires de la "migration informatique" (€6 300 000,00 / €-).
- Provisions constituées pour couvrir le montant de créances irrécouvrables d'activités diverses (€5 554 948,00 / €-).
- Provisions constituées en application de la

recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€5 012 802,19 / €4 822 343,04).

- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites (€1 934 133,37 / €2 000 000,00).
- Provision affectée au projet "Smart Metering" (€1 863 128,51 / €2 120 663,96).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€1 654 543,49 / €1 654 543,49).
- Provision constituée afin de procéder à l'élimination des transformateurs Askarel se trouvant sur notre réseau (€63 000,00 / €406 000,00).
- Provision destinée à couvrir le risque de créances "Supply" irrécouvrables lors de la libéralisation complète du marché de l'énergie électricité et gaz, maintenue dans l'attente d'un règlement global définitif (€- / €1 220 000,00).

VIII. Dettes à plus d'un an

A.4. Dettes financières - Etablissements de crédit

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque.

B.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Facture relative à la créance latente d'Electrabel vis-à-vis de Sibelgaz pour le règlement des charges du passé (€- / €11 356 493,98).

D. Autres dettes

Ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€147 721 464,19 / €152 013 212,18).

IX. Dettes à un an au plus

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Montants à rembourser, avant le 31 décembre de l'exercice suivant :
- sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque (€5 049 333,47 / €4 788 322,05) ;
 - sur la ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€12 444 690,86 / €12 039 436,65).

C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

D. Acomptes reçus sur commandes

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients captifs en régime de relevé annuel des consommations (€439 329,72 / €5 358 783,73) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€621 919,05 / €695 932,69).

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

1. Impôts

Cette rubrique enregistre :

- la régularisation de la charge fiscale en liaison à la taxation des dividendes de la société associée (€18 718,26 / €184 565,27) ;
 - la cotisation sur l'énergie (€- / €5 321 108,48) ;
 - la cotisation fédérale (€- / €1 142 996,50) ;
 - le précompte professionnel (€298 660,79 / €223 213,01) ;
 - le précompte mobilier sur dividendes (€- / €2 499 379,61).
- #### 2. Rémunérations et charges sociales
- Jetons de présence restant à payer aux administrateurs et aux commissaires et solde de rémunérations (€- / €130 141,86), solde de cotisations dues à l'O.N.S.S. (€57 117,19 / €-) et provisions pour pécules de vacances et primes diverses (€700 708,54 / €312 186,18).

F. Autres dettes

Sous cette rubrique figurent :

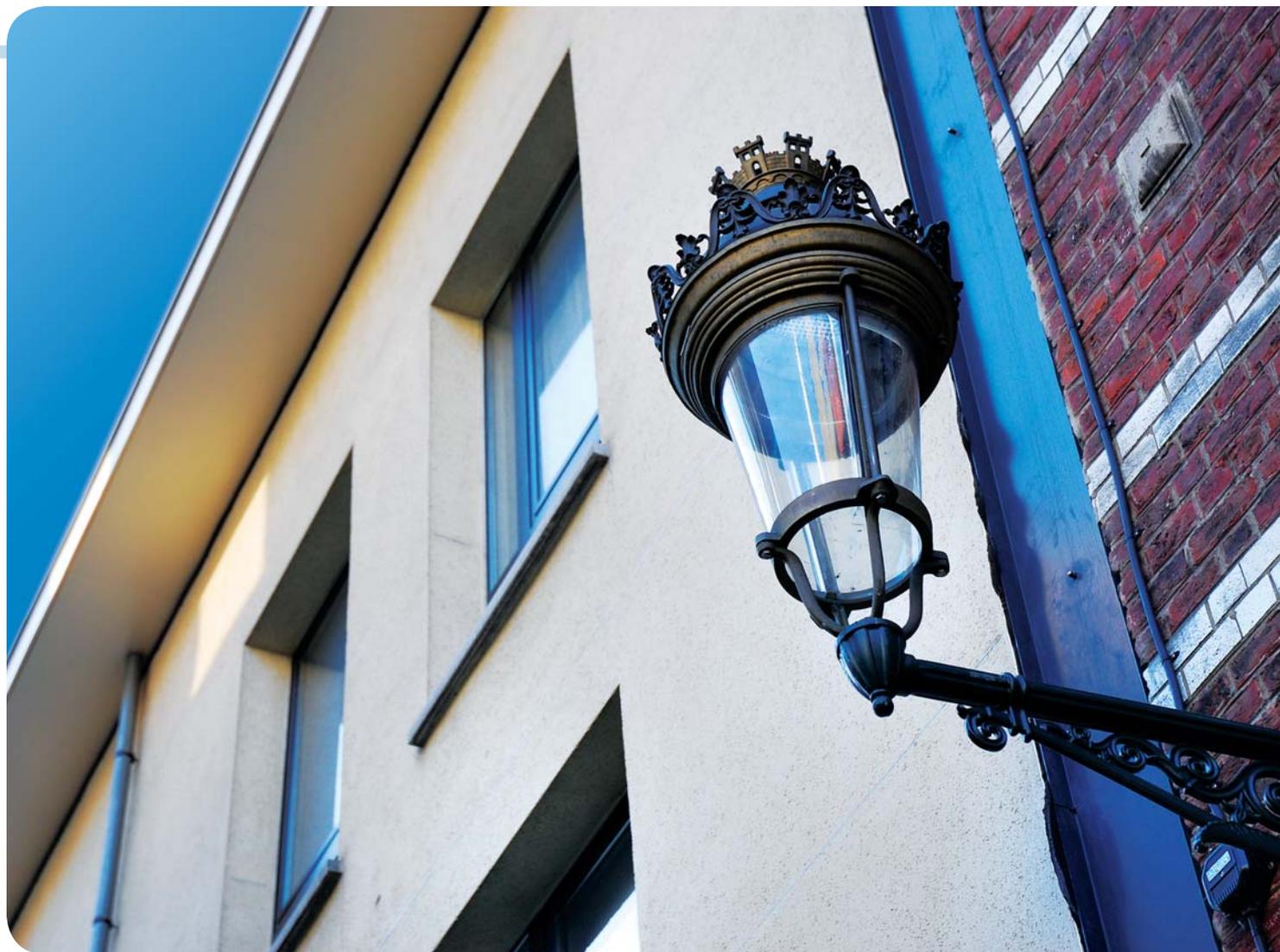
- les dividendes restant à payer aux associés (€55 465 127,49 / €84 451 956,44) ;
- les montants restant à rembourser à la clientèle (€9 937 723,63 / €2 465 025,71) ;
- le solde de la redevance de voirie restant à payer aux communes (€5 599 054,03 / €3 434 649,87) ;
- le solde du produit du "droit article 26" de l'ordonnance électricité du 19 juillet 2001 restant à payer à l'IBGE (€702 927,49 / €-) ;
- la cotisation CREG et autres surcharges restant à payer (€83 970,09 / €301 808,16) ;
- les sommes déposées par des clients captifs pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€37 257,60 / €144 040,24) ;
- le solde du 1^{er} "Fonds Éclairage Public" (€3 978,44 / €3 978,44) ;
- le montant des subsides accordés par l'Etat pour des déplacements d'installations et revenant à l'ensemble des communes (€- / €1 929 575,53) ;
- divers montants restant à payer (€5 608 152,87 / €2 552 858,13).

X. Comptes de régularisation

Ce poste comprend :

- les provisions pour dépenses : redevances pour mise à disposition de locaux, charges financières et cotisations au Fonds d'Entraide (€314 123,09 / €342 224,41) ;
- la compensation financière reçue de l'intercommunale Iverlek suite au retrait de celle-ci de l'intercommunale Interenergie (liquidée) (€- / €356 676,65) ;
- le montant des recettes pour frais de fermetures de compteurs (€- / €1 282 616,72) ;
- produit à reporter pour la clôture de l'activité "fourniture d'énergie" pour la clientèle captive de l'intercommunale au 31/12/2006 (€- / €254 758 093,39) ;
- divers montants restant à régulariser (€5 712 423,07 / €1 314 322,03).

Compte de résultats	2007	2006
	EUR	EUR
I. Ventes et prestations	308 794 474,84	816 841 043,14
A. Chiffre d'affaires	267 675 591,76	774 281 141,85
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-1 276 918,50	-840 980,79
D. Autres produits d'exploitation	42 395 801,58	43 400 882,08
II. Coût des ventes et des prestations	-288 684 074,14	-702 986 416,97
A. Approvisionnements et marchandises	35 716 653,91	275 781 359,70
1. Achats	37 153 057,01	275 373 587,31
2. Variation des stocks (augmentation +, réduction -)	-1 436 403,10	407 772,39
B. Services et biens divers	194 354 781,65	350 966 325,36
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	5 534 852,26	4 598 210,08
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	35 789 014,36	35 426 539,53
E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	0,00	705 871,62
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	10 781 349,05	17 722 870,19
G. Autres charges d'exploitation	6 507 422,91	17 785 240,49
III. Bénéfice d'exploitation	20 110 400,70	113 854 626,17
IV. Produits financiers	5 196 815,56	2 572 531,71
A. Produits des immobilisations financières	19 879,48	32 006,92
B. Produits des actifs circulants	206 353,92	108 338,54
C. Autres produits financiers	4 970 582,16	2 432 186,25
V. Charges financières	-7 515 175,38	-6 927 532,21
A. Charges des dettes	7 508 304,37	6 921 945,79
C. Autres charges financières	6 871,01	5 586,42
VI. Bénéfice courant avant impôts	17 792 040,88	109 499 625,67
VII. Produits exceptionnels	127 265 114,88	685,61
D. Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	0,00	685,61
E. Autres produits exceptionnels	127 265 114,88	0,00
VIII. Charges exceptionnelles	-39 556 097,46	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles	20 416 956,20	0,00
D. Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés	19 139 141,26	0,00
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	105 501 058,30	109 500 311,28
X. Impôts sur le résultat	-2 235 930,81	-2 512 043,57
A. Impôts	2 235 930,81	2 527 590,53
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	0,00	-15 546,96
XI. Bénéfice de l'exercice	103 265 127,49	106 988 267,71
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	103 265 127,49	106 988 267,71



Affectations et prélèvements

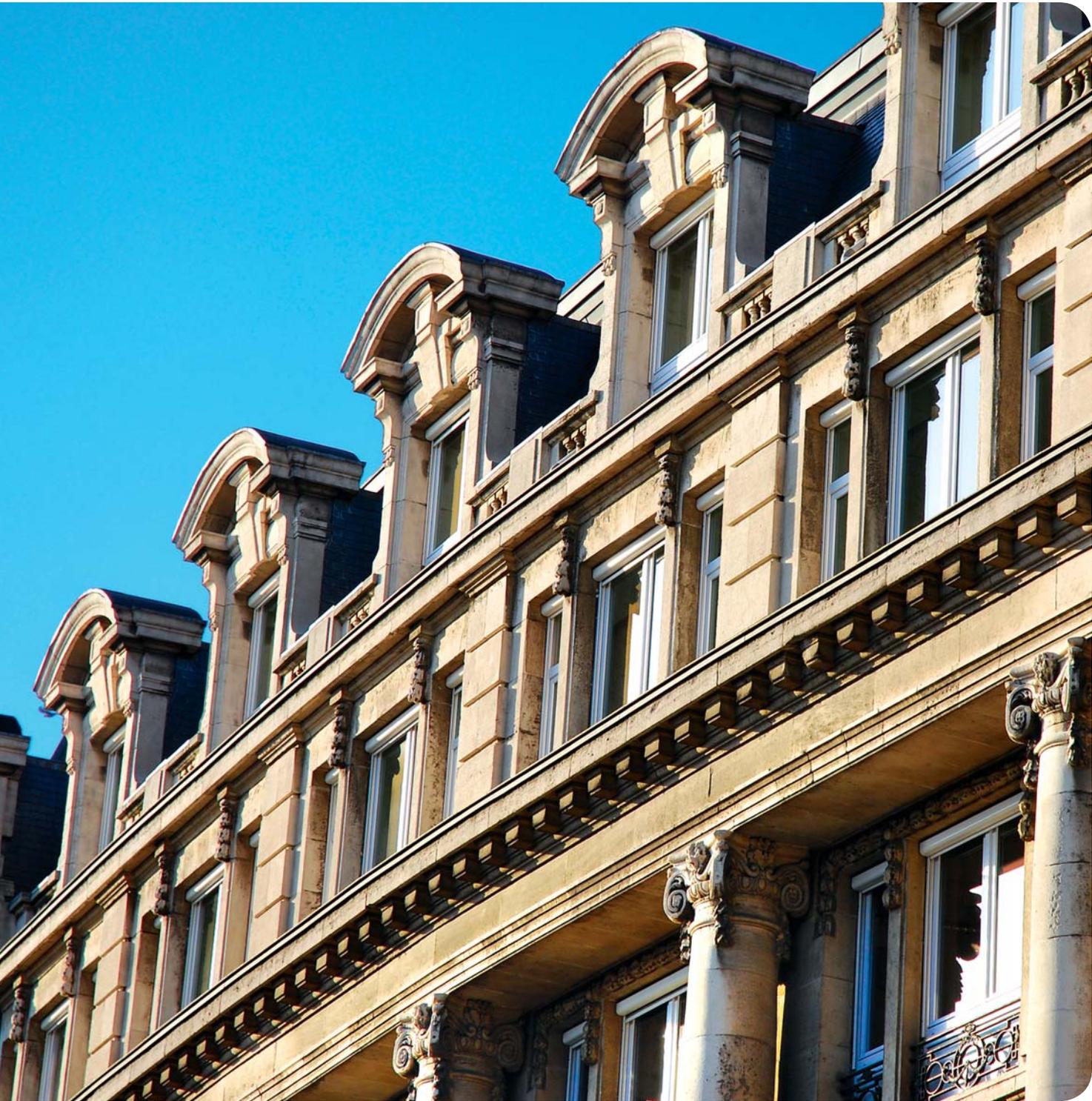
	2007	2006
	EUR	EUR
A. Bénéfice à affecter	103 265 127,49	106 988 267,71
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	103 265 127,49	106 988 267,71
B. Prélèvements sur les capitaux propres	7 200 000,00	0,00
2. sur les réserves	7 200 000,00	0,00
C. Affectations aux capitaux propres	-55 000 000,00	0,00
3. aux autres réserves	-55 000 000,00	0,00
F. Bénéfice à distribuer	-55 465 127,49	-106 988 267,71
1. Rémunération du capital	-55 465 127,49	-106 988 267,71

Analyse des résultats de l'activité

	2007		2006	
	Electricité EUR	Gaz EUR	Electricité EUR	Gaz EUR
DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE				
RESULTATS D'EXPLOITATION				
ECART VENTES-ACHATS	12 530,00	14 411,03	124 422 838,62	124 080 734,48
Ventes d'énergie	0,00	0,00	236 294 290,54	282 561 143,74
Achats d'énergie	12 530,00	14 411,03	-111 871 451,92	-158 480 409,26
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	160 136 221,56	94 805 714,81	77 964 425,47	24 487 643,46
Redevances réseaux GRD	159 375 790,19	94 895 892,18	73 403 870,99	22 440 738,53
Recettes des études	748 200,00	0,00	643 587,50	0,00
Autres produits	12 231,37	-90 177,37	3 916 966,98	2 046 904,93
FRAIS DE DISTRIBUTION	-101 266 459,62	-56 698 982,65	-95 664 409,81	-49 530 988,91
Entretien	-10 142 069,54	-5 379 159,82	-10 730 238,56	-5 913 055,29
Services techniques	-19 513 042,54	-10 463 681,57	-19 981 036,59	-11 405 256,98
Services généraux (hors pensions)	-27 962 811,21	-18 576 243,90	-21 022 681,38	-14 482 050,45
Services de la clientèle et commerciaux	-8 471 844,50	-7 355 421,35	-19 187 171,82	-14 670 326,05
Services logistiques	-4 806 693,70	-5 458 669,89	-3 549 666,59	-4 927 649,68
Assistance Electrabel Corporate	0,00	0,00	-668 394,73	-464 477,70
Gestion du système	-5 608 240,05	-2 457 794,74	-4 270 674,62	-2 546 236,61
Mesure et comptage	-5 556 282,27	-2 849 024,56	-5 267 840,36	-2 562 746,88
Redevances de voirie	-20 468 118,69	-9 731 584,51	-11 851 341,10	-3 708 654,85
Redevances diverses	-1 112 734,96	-595 037,49	-1 135 781,39	-606 614,85
Couvertures des pertes réseaux	-7 693 011,52	0,00	-10 343 865,61	0,00
Travaux pour compte de tiers	-658 591,77	0,00	-573 948,28	0,00
Frais récupérés	1 013 272,75	-308 170,23	6 742 154,17	8 346 269,65
Frais transférés	9 713 708,38	6 475 805,41	6 176 077,05	3 409 810,78
AMORTISSEMENTS ET DESAFFECTATIONS (régulé)	-21 880 964,18	-15 357 042,32	-18 344 333,77	-12 773 398,97
PENSIONS (capitaux et rentes)	-15 261 112,34	-9 920 279,70	-14 225 288,87	-10 278 877,48
OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (OSP)	-13 499 366,06	-5 047 327,15	-2 665 263,06	-2 429 806,10
Charges	-29 621 881,98	-5 047 327,15	-15 124 897,09	-2 429 806,10
Recettes	16 122 515,92	0,00	12 459 634,03	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	12 258,41	-20 018 449,77



	2007		2006	
	Electricité EUR	Gaz EUR	Electricité EUR	Gaz EUR
ACTIVITES NON REGULEES	-19 495 296,35	-67 037,94	-3 878 081,02	-1 422 951,58
REDUCTIONS DE VALEURS SUR STOCKS ET CREANCES COMMERCIALES	0,00	-1 586,89	-705 871,62	0,00
RESULTATS SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	396 906,76	1 044 109,88	-1 906 560,20	-3 492 125,23
BONUS-MALUS CREG	1 049 385,11	-804 824,41	313 041,35	-8 298,97
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	0,51	993 731,82	-0,01	0,01
RESULTATS FINANCIERS				
Intérêts afférents aux emprunts auprès de DEXIA	-320 041,54	-533 402,59	-376 903,32	-628 172,26
Intérêts afférents aux opérations financières à court terme	-1 046 288,34	5 742 366,45	183 450,73	2 239 874,34
Intérêts sur capitaux-pensions	-3 814 660,26	-2 840 199,98	-3 358 674,29	-2 510 747,14
Intérêts sur émission des billets de trésorerie	0,00	0,00	-25 900,12	0,00
Produits et charges divers	415 688,12	169 032,29	82 940,85	-42 871,21
RESULTATS EXCEPTIONNELS				
Produits et charges divers	34 927 234,52	73 722 880,36	0,00	0,00
IMPOTS	-3 679,10	-2 306 534,31	-2 323,51	-2 508 642,79
BENEFICE DE L'EXERCICE	20 350 098,79	82 915 028,70	61 825 345,83	45 162 921,88
PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	7 200 000,00	0,00	0,00	0,00
DOTATIONS AUX RESERVES	0,00	-55 000 000,00	0,00	0,00
BENEFICE A DISTRIBUER	27 550 098,79	27 915 028,70	61 825 345,83	45 162 921,88
DIVIDENDES A INTERFIN	-21 433 470,11	-13 475 710,64	-10 681 758,43	-10 616 065,24
DIVIDENDES A R.D.E.	-16 469,20	-156 337,42	-4 532 002,75	-838 544,11
DIVIDENDES AUX COMMUNES ASSOCIEES	-69,24	-64,93	-26 512 923,76	-17 405 928,94
DIVIDENDES A LA SOCIETE PRIVEE	-6 100 090,24	-14 282 915,71	-20 090 377,96	-16 302 383,59
DIVIDENDES A LA SOCIETE PRIVEE (Parts P)	0,00	0,00	-8 282,93	0,00



Annexes

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxx	171 571 312,18
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032	171 571 312,18	
Transferts d'une rubrique à l'autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8072		
Reprises	8082		
Acquises de tiers	8092		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxx	34 301 585,33
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	13 829 293,54	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	48 130 878,87	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxx	160 188,52
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	160 188,52	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxx	16 439 084,01
Mutations de l'exercice			
Actées	8271	889 494,11	
Reprises	8281		
Acquises de tiers	8291	3 338 784,57	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	20 667 362,69	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	27 623 704,70	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxx	1 132 688 537,81
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	52 970 611,47	
Cessions et désaffectations	8172	49 523 991,17	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1 136 135 158,11	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxx	89 998 222,89
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232	1 976 136,91	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	88 022 085,98	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxx	521 243 969,52
Mutations de l'exercice			
Actées	8272	29 901 996,70	
Reprises	8282		
Acquises de tiers	8292		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8302	29 040 402,10	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	522 105 564,12	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	702 051 679,97	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxx	34 704 585,94
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	7 118 720,30	
Cessions et désaffectations	8173	2 059 426,29	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	39 763 879,95	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxx	18 644 185,18
Mutations de l'exercice			
Actées	8273	4 559 942,65	
Reprises	8283		
Acquises de tiers	8293		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8303	2 054 662,18	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	21 149 465,65	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	18 614 414,30	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxx	2 831 630,08
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	94 904,40	
Cessions et désaffectations	8175	600 148,11	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	2 326 386,37	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxx	1 912 111,70
Mutations de l'exercice			
Actées	8275	437 580,90	
Reprises	8285		
Acquises de tiers	8295		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8305	600 148,11	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	1 749 544,49	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	576 841,88	



ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxx	4 417 688,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371	262 260,00	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	4 155 428,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxx	2 968,42
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	2 968,42	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	4 152 459,58	
ENTREPRISES LIEES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différence de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxx	550 341,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	550 341,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	550 341,00	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)		
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxx	288,33
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	288,33	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	288,33	
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxx	1 342,15
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	2,72	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	1 344,87	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		



INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en unités)	Résultat net
	Nombre	%	%				
1) INDEXIS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0477.884.257 Galerie Ravenstein 4 boîte 2 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	550 341	14,68		31/12/07	EUR	3 766 468,00	
2) METRIX 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870.565.793 Quai des Usines 16 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	4 736,00	74,00		31/12/07	EUR	162 458,76	17 004,16
3) SIBELGA OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870.681.304 Quai des Usines 16 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	752	99,00		31/12/07	EUR	16 245,14	1 676,56
4) BRUSSELS NETWORK OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0881.278.355 Quai des Usines 16 1000 Bruxelles-ville, Belgique Fixe	98	98,00		31/12/07	EUR	19 163,97	1 917,49



PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

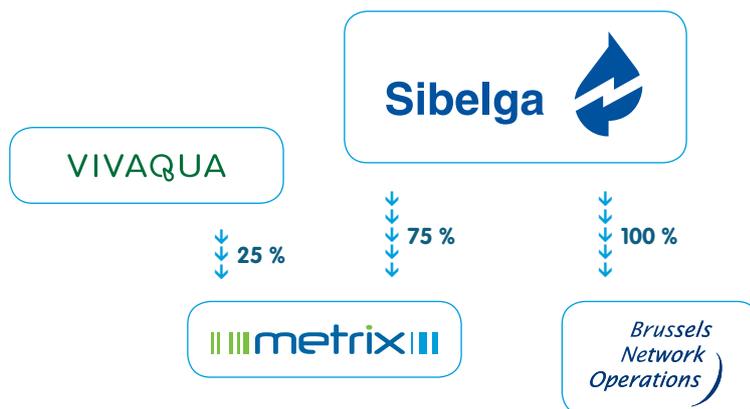
	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52	5 004 975,64	4 819 945,78
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	5 004 975,64	4 819 945,78
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis :			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	33 840 614,10	85 156 131,90
COMPTES DE REGULARISATION			
		Exercice	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.			
1) <i>Frais de gestion pour capitaux pensions liquidés</i>		160 166 155,05	
2) <i>Frais de gestion pour rentes capitalisées liquidées</i>		9 237 833,55	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxx	599 809 138,50
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	428 237 826,32	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
1) A		428 237 826,32	16 425 734
Actions nominatives	8702	xxx	16 425 734
Actions au porteur	8703	xxx	
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		xxx
Capital appelé, non versé	8712	xxx	
Actionnaires redevables de libération			
	Codes	Exercice	
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
Montant du capital détenu	8721		
Nombre d'actions correspondantes	8722		
Détenues par ses filiales			
Montant du capital détenu	8731		
Nombre d'actions correspondantes	8732		
Engagement d'émissions d'actions			
Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
Montant du capital à souscrire	8741		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
Montant du capital à souscrire	8746		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
Capital autorisé non souscrit	8751		
Parts non représentatives du capital			
Répartition			
Nombre de parts	8761	11 527	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	11 527	
Ventilation par actionnaire			
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771		
Nombre de parts détenues par les filiales	8781		



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE :



PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF	
SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
1) <i>Prov. selon recommandation C.C. (gaz) 2003/13</i>	5 012 802,19
2) <i>Prov. règlement achat énergie</i>	20 018 449,77
3) <i>Prov. créances irrécouvrables et recouvrement</i>	25 971 904,20
4) <i>Prov. pour migration informatique</i>	6 300 000,00

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	5 049 333,47
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	5 049 333,47
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	12 444 690,86
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	17 494 024,33
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	11 437 250,20
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	11 437 250,20
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	48 657 404,70
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	60 094 654,90
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	99 064 059,49
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	99 064 059,49

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	298 660,79
Dettes fiscales estimées	450	18 718,26
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	757 825,73
COMPTE DE REGULARISATION		
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
1) Primes URE		4 892 395,65

2007 est le premier exercice complet de l'entreprise dans ses nouvelles compétences de gestionnaire de réseaux redéfinies par un environnement de marché totalement libéralisé.

Les résultats de l'entreprise se caractérisent notamment par un résultat exceptionnel qui découle de la clôture de l'ancienne activité de commercialisation des énergies.

Les conditions météorologiques clémentes au cours de l'exercice ont conduit à une baisse sensible de la consommation d'énergie de toutes les catégories de clients. Cette situation se reflète immédiatement au niveau des quantités distribuées.

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	44	45
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	43,9	44,6
Nombre effectif d'heures prestées	9088	67 694	70 504
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	3 469 968,57	3 223 780,02
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1 025 764,87	909 881,27
Primes patronales pour assurances extralégales	622	959 193,26	432 648,51
Autres frais de personnel	623	79 925,56	31 900,28
Pensions	624		
Provisions pour pensions			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		2 563 906,83
Reprises	9113		1 858 035,21
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	12 667 751,13	20 142 878,60
Utilisations et reprises	9116	1 886 402,08	2 420 008,41
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	8 470,66	144 107,54
Autres	641/8	6 498 952,25	17 641 132,95
Personnel interimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,3	0,6
Nombre effectif d'heures prestées	9098	528	1 249
Frais pour l'entreprise	617	12 107,68	28 376,25

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RESULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
1) Intérêts sur rachat SWAP			12 375,73
2) Plus-values sur placements		4 897 615,50	2 388 348,71
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées			
Reprises	6510		
Autres charges financières	6511		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
		Exercice	
RESULTATS EXCEPTIONNELS			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
1) Clôture des activités de vente d'énergie		127 265 114,88	
Ventilation des autres charges exceptionnelles			



IMPOTS ET TAXES

	Codes	Exercice	
IMPOTS SUR LE RESULTAT			
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	2 235 930,81	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	3 319 220,33	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	1 083 289,52	
Suppléments d'impôts estimés	9137		
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138		
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139		
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140		
Principales sources des disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé			

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice	
Sources de latences fiscales			
Latences actives	9141		
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142		
Autres latences actives	9144		
Latences passives			
Ventilation des latences passives			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
A l'entreprise (déductibles)	9145	100 771 092,34	161 469 790,77
Par l'entreprise	9146	122 344 403,55	203 928 352,86
Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
Précompte professionnel	9147	1 141 302,61	1 284 462,94
Précompte mobilier	9148	6 600 881,51	9 749 998,72

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCALEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	1 474 936,00
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	1 474 936,00
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

Garanties pluriannuelles données à diverses communes.

Garanties données par divers fournisseurs.

Garantie suite à la convention entre Electrabel et ex-Interga concernant les charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel affecté antérieurement aux activités de distribution sur le territoire de l'Intercommunale.

Engagements de la clientèle pour les appareils en location.

Garanties locatives.

Valeurs comptables rajustées d'installations reçues en usufruit.

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Engagements de pensions envers les administrateurs et commissaires d'anciennes intercommunales.

	Codes	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MEME		
Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		



**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES
IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISE LIEES			
Immobilisations financières	(280/1)	4 152 459,58	4 414 719,58
Participations	(280)	4 152 459,58	4 414 719,58
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	86 383,25	409 035,37
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	86 383,25	409 035,37
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	13 640 018,05	30 599 955,89
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	13 640 018,05	30 599 955,89
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	16 931,05	29 086,25
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)	550 341,00	550 341,00
Participations	(282)	550 341,00	550 341,00
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292	1 488 514,70	3 926 929,05
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	1 488 514,70	3 926 929,05
Dettes	9352	176 707 679,71	250 344 117,81
A plus d'un an	9362	147 721 464,19	163 369 706,16
A un an au plus	9372	28 986 215,52	86 974 411,65

RELATIONS FINANCIERES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales de créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	324 464,64
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	101 898,05

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	28 000,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	
Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés		



DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation :

En référence à l'article 113 §2- 2° nous déclarons que la SCRL INTERFIN détenant 70% des parts matérielles du capital social de Sibelga au 31/12/2007 consolide par la méthode d'intégration globale les éléments relatifs à notre intercommunale dans ses comptes consolidés.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INTERFIN SCRL

BE 0222.944.897

Quai des Usines 16,

1000 Bruxelles, Belgique

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère et indication si cette entreprise mère établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation :

1) **INTERFIN SCRL**

BE 0222.944.897

Quai des Usines 16,

1000 Bruxelles, Belgique

L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidés.

Il **ne s'agit pas** d'information données pour l'ensemble le plus grand :

Si l'entreprise mère est de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et, d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 326

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	40,0	4,7	43,9 (ETP)	44,6 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	61 718	5 976	67 694 (T)	70 504 (T)
Frais de personnel	102	5 289 381,29	245 470,97	5 534 852,26 (T)	4 598 210,08 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxx	xxx	(T)	(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	40	4	43,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	40	4	43,9
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe				
Hommes	120	19		19,0
Femmes	121	21	4	24,9
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3		3,0
Employés	134	37	4	40,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,3	
Nombre effectif d'heures prestées	151	528	
Frais pour l'entreprise	152	12 388,43	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	1		1,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	1		1,0
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
Par sexe et niveau d'étude				
Hommes: primaire	220			
secondaire	221			
supérieur non universitaire	222			
universitaire	223			
Femmes: primaire	230			
secondaire	231			
supérieur non universitaire	232	1		1,0
universitaire	233			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	1	1	1,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	1	1	1,9
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par sexe et niveau d'étude				
Hommes: primaire	320			
secondaire	321			
supérieur non universitaire	322			
universitaire	323	1		1,0
Femmes: primaire	330			
secondaire	331			
supérieur non universitaire	332		1	9,0
universitaire	333			
Par motif de fin de contrat :				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	1	1	1,9
Dont: nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester services au profit d'entreprise comme indépendants	350			

ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI**MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI**

	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
Mesures comportant un avantage financier*				
Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)	414			
Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
Interruption complète de la carrière professionnelle	412			
Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
Maribel social	415			
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416			
Programmes de transition professionnelle	417			
Emplois services	418			
Convention emploi-formation	503			
Contrat d'apprentissage	504			
Convention de premier emploi	419			
Autres mesures				
Stage de jeunes	502			
Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
Prépension conventionnelle	506			
Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaire	507			
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi				
Total pour l'exercice	550			
Total pour l'exercice précédent	550P			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur**

	Codes	Hommes		Femmes	
Nombre de travailleurs concernés	5801	6		5811	7
Nombre d'heures de formation suivies	5802	180		5812	132
Coût pour l'entreprise	5803	24 118,90		5813	16 501,90

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS**Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat**

	Codes	Hommes		Femmes	
Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	5804			5814	
Nombre d'heures consacrées à ces activités	5805			5815	
Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806			5816	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.



XX. REGLES D'EVALUATION

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a. Secteurs Quai

La valeur des immobilisations incorporelles a été enregistrée pour mémoire "conformément aux stipulations" de l'article 8 des statuts jusqu'à fin 2006.

b. Secteurs Chaussée

La contrepartie de la valeur des immobilisations incorporelles est reprise au passif à la rubrique I et est représentée par des parts ne donnant droit à aucun remboursement jusqu'à fin 2006.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier de contrôle auquel les entreprises de notre secteur sont soumises, le Ministère des Affaires Economiques nous a autorisés, en vertu de l'article 15 de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- > du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23 ;
- > de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24 ;
- > des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

La valeur des immobilisations corporelles constituant le réseau de distribution de l'intercommunale (installations techniques : terrains, bâtiments et équipements) est égale à la valeur comptable réévaluée en conformité avec la dérogation aux prescriptions de l'article 34 de l'A.R. du 8 octobre 1976 tel que modifié par l'article 29 de l'A.R. du 12 septembre 1983, obtenue du Ministère des Affaires Economiques le 22 novembre 1985.

Valeur comptable

C'est la valeur d'acquisition diminuée des interventions de la clientèle et des amortissements actés tels que définis ci-après.

Réévaluation

La valeur comptable est réévaluée selon les mêmes règles que celles appliquées pour la détermination de la base d'amortissement.

Amortissements

Les modalités d'amortissement sont définies à l'article 61 des statuts.

Les taux d'amortissement linéaire sont de :

- > 0% sur les terrains repris sous la rubrique III A
- > 2% sur les constructions reprises sous la rubrique III A
- > 2% sur les câbles basse et moyenne tensions repris sous la rubrique III B
- > 2% sur les canalisations basse et moyenne pressions ainsi que sur les branchements basse et moyenne pressions repris sous la rubrique III B
- > 10% sur les compteurs " Automatic Meter Reading " repris sous la rubrique III B
- > 4% sur les installations d'éclairage public et de signalisation reprises sous la rubrique III C
- > 10% sur les installations de cogénération reprises sous la rubrique III B
- > 3% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III B
- > 20% sur le matériel roulant et l'informatique repris sous la rubrique III C
- > 10% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III C
- > 20% sur les radiateurs donnés en location repris sous la rubrique III E

La base arrêtée au 31 décembre est celle qui figure dans les livres à cette date, réduite toutefois de la valeur des installations démolies durant l'exercice et représentée dès lors par :

a) la valeur d'acquisition diminuée :

- > des interventions de la clientèle ;
- > des installations totalement amorties.

b) la réévaluation des installations techniques, par application des articles 11 et 60 des statuts, aux valeurs reprises sous a) qui sont affectées d'un coefficient "k-1" où k est égal à :

Secteurs "Chaussée gaz", "Quai électricité", "Quai gaz" :
pour les apports à la constitution :
 $0,5 + 0,5 (Ia/Ir)$

pour les installations nouvelles :
 $0,5 + 0,5 (Ia/Ir)$
 $0,5 + 0,5 (Ii/Ir)$

Secteur "Chaussée électricité" :
pour les apports à la constitution :
 $0,2 + 0,8 (Ia/Ir)$

pour les installations nouvelles :
 $0,2 + 0,8 (Ia/Ir)$
 $0,2 + 0,8 (Ii/Ir)$

Où :

- > Ia est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'amortissement ;
- > Ii est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'investissement ;
- > Ir est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'apport à la constitution (secteurs Chaussée : 1981 ; secteurs Quai : 1986).

La dernière valeur de l'index des prix de gros publiée officiellement se rapporte au mois de décembre 1988. En attendant la publication d'un nouvel indice global, la première valeur provisoire publiée de l'indice des prix à la production industrielle remplacera l'indice des prix de gros dans le calcul du coefficient de rajustement. Il y sera multiplié par le coefficient de conversion entre les deux index, égal à :

$$8.18 = G \text{ décembre } 1988 / \text{IPPI décembre } 1988$$

A dater du 1^{er} janvier 2002, l'indice des prix à la production industrielle à base 1980 = 100 a été remplacé par l'indice des prix la production à base 2000 = 100. Le coefficient de raccord est de 1,506. Pour toutes les immobilisations corporelles de l'intercommunale, le rajustement de la base d'amortissement et celui de la valeur comptable ne peuvent conduire à une valeur inférieure respectivement à la valeur d'apport ou d'acquisition - interventions déduites - et à la différence entre cette même valeur d'apport ou d'acquisition et les amortissements calculés sur celle-ci.

La dotation d'amortissement ainsi définie est portée à la rubrique II D des charges d'exploitation ; elle a comme contrepartie :

- > les immobilisations corporelles, pour le montant de la dotation qui correspond aux valeurs reprises sous le point a) ;
- > les réserves indisponibles (rubrique IV B du passif) pour le montant de la dotation qui porte sur la réévaluation reprise sous le point b).

Démolitions

Installations techniques :

La valeur comptable réévaluée est prise en charge sous déduction des récupérations et la plus-value passive est transférée en réserves indisponibles.

Autres immobilisations :

La valeur comptable est prise en charge sous déduction des récupérations.

3. STOCKS

Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré.

Il est proposé de compléter cette règle en fonction du contrôle d'inventaire effectué une fois l'an au moins.

Les articles non movimentés durant une période excédant 12 mois sont soumis à un examen systématique :

- > s'ils sont non-utilisables, ils seront rebutés à 100% ;
- > s'ils sont utilisables mais que la quantité stockée excède 5 ans de consommation, ils subiront une réduction de valeur de minimum 50%.

4. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale.

Elles comprennent notamment les montants à recevoir de la clientèle et des communes pour fournitures d'énergie et travaux divers. Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues.

Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (Autres charges d'exploitation II/G) ;

lorsqu'une partie en est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (Autres produits d'exploitation I/D).

5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration.

6. DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

7. COMPTES DE REGULARISATION

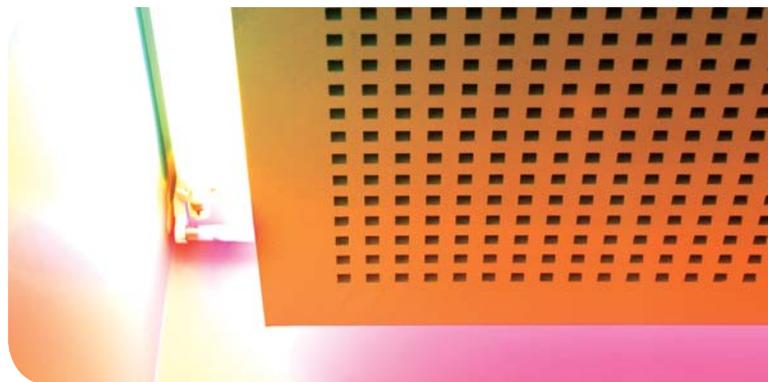
Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice de son personnel antérieurement affecté aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est, en application du principe de la concordance périodique entre les produits et les charges, étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.





Statistiques



Electricité

Points de fourniture

	2007	2006	2005
Nombre de points de fourniture	663 505	657 390	644 786
- Points de fourniture inactifs	66 203	67 915	65 232
- Points de fourniture actifs	597 302	589 475	579 554
Actifs haute tension	3 076	2 902	3 084
Actifs basse tension	594 226	586 573	576 470
Actifs libéralisés	597 302	51 114	51 146
Actifs non libéralisés	0	538 361	528 408

	2007
Nombre de points de fourniture par commune - Haute Tension (HT) + Basse Tension (BT)	
Anderlecht	57 755
Auderghem	17 960
Berchem-Sainte-Agathe	11 613
Bruxelles	108 259
Etterbeek	30 770
Evere	19 903
Forest	30 430
Ganshoren	13 185
Ixelles	59 621
Jette	26 490
Koekelberg	10 921
Molenbeek-Saint-Jean	44 332
Saint-Gilles	33 888
Saint-Josse-ten-Noode	14 352
Schaerbeek	67 450
Uccle	47 547
Watermael-Boitsfort	13 549
Woluwe-Saint-Lambert	32 425
Woluwe-Saint-Pierre	23 055
Total	663 505


Electricité transportée *

	2007	2006	2005
Electricité transportée (MWh)	5 195 325	5 292 116	5 210 168
- Marché libéralisé	5 195 325	3 547 236	3 466 235
Haute tension	2 757 269	2 722 686	2 606 863
Basse tension	2 438 056	824 550	859 372
- Marché non libéralisé	0	1 744 880	1 743 933
Haute tension	0	129 749	167 862
Basse tension	0	1 615 131	1 576 071
Taux de perte (%)	3,03%	3,01%	3,02%

* Quantité d'électricité transportée sur les réseaux de distribution et facturée aux fournisseurs.

	2007
Electricité transportée par commune (MWh)	
Anderlecht	412 533
Auderghem	135 922
Berchem-Sainte-Agathe	67 153
Bruxelles	1 793 398
Etterbeek	171 961
Evere	254 197
Forest	149 753
Ganshoren	50 871
Ixelles	315 956
Jette	143 237
Koekelberg	41 423
Molenbeek-Saint-Jean	210 199
Saint-Gilles	211 352
Saint-Josse-ten-Noode	227 813
Schaerbeek	283 225
Uccle	264 396
Watermael-Boitsfort	97 999
Woluwe-Saint-Lambert	247 102
Woluwe-Saint-Pierre	116 834
Total	5 195 324

Facturation (en euros)

	2007	2006	2005
Travaux clientèle *	11 703 166,12	12 170 108,34	16 982 800,69
Grid Fee **	159 375 790,19	73 403 870,99	74 825 717,87

* Travaux facturés au client relatifs au raccordement et compteur d'un point de fourniture.

** Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux électriques de distribution.

Infrastructure des réseaux

	2007	2006
Nombre de compteurs	666 696	659 754
- Haute tension	9 645	9 827
- Basse tension	657 051	649 927
Nombre de raccordements	207 444*	206 297*
Nombre de cabines HT "réseau"	3 196	3 126
Nombre de cabines HT "client"	2 947	2 930
Nombre de cabines de répartition et de dispersion	93	98
Nombre de points de fourniture	49	49

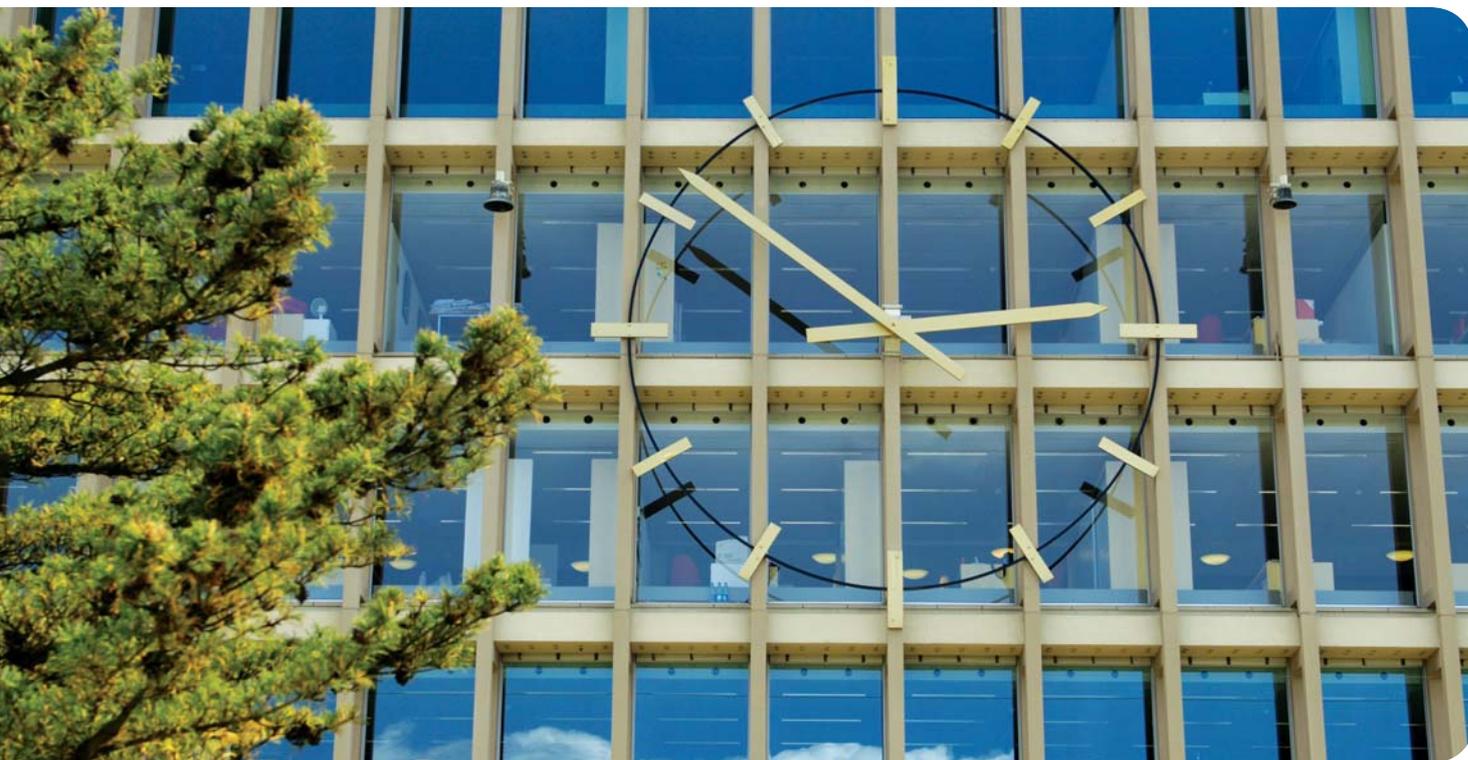
* Nombre de raccordements BT avec et sans compteur.

Longueur des réseaux

	2007	2006
Longueur des réseaux (km)	6 281	6 262
- Haute tension (100% souterrain)	2 331	2 344
- Basse tension	3 950	3 918
- Souterrain	3 935	3 902
- Aérien	15	16

Longueur des réseaux par commune (en mètres)

	Basse tension souterrain	Basse tension aérien	Basse tension total	Moyenne tension souterrain
Anderlecht	336 114	3 053	339 167	208 395
Auderghem	135 917	0	135 917	67 950
Berchem-Sainte-Agathe	74 339	296	74 635	40 477
Bruxelles	683 932	5 006	688 938	641 339
Etterbeek	121 947	0	121 947	71 910
Evere	115 296	0	115 296	81 750
Forest	146 345	0	146 345	95 101
Ganshoren	70 996	780	71 776	31 825
Ixelles	419 149	0	419 149	191 338
Jette	135 330	71	135 401	56 862
Koekelberg	45 341	0	45 341	19 136
Molenbeek-Saint-Jean	253 585	0	253 585	116 596
Saint-Gilles	160 161	0	160 161	55 702
Saint-Josse-ten-Noode	57 485	0	57 485	59 894
Schaerbeek	310 260	0	310 260	145 898
Uccle	392 148	0	392 148	204 752
Watermael-Boitsfort	110 226	6 085	116 311	57 608
Woluwe-Saint-Lambert	158 095	0	158 095	103 018
Woluwe-Saint-Pierre	208 630	0	208 630	81 602
Total	3 935 296	15 290	3 950 586	2 331 153



Fiabilité des réseaux électriques

	2007	2006	2005
Pointe annuelle pour la Région de Bruxelles-Capitale	943,4 MW	946 MW	949 MW
	Mardi 15 janvier	Jeudi 2 février	jeudi 3 mars
Indisponibilité de l'approvisionnement en électricité			
1. Nombre de pannes basse tension	9 443	10 753	9 940
Pannes individuelles (ne concernant qu'un seul client)	6 928	7 847	7 113
Pannes de réseaux et coupure pour travaux	2 515	2 906	2 827
Durée moyenne de l'indisponibilité en basse tension	2:49:51	-	-
2. Nombre d'incidents haute tension			
Sibelga (avec et sans coupure client)	219	256	260
Belgique	3 509	3 597	3 679
<i>Définition : Un incident est une coupure de plus de 3 minutes qui affecte en tout ou en partie le réseau électrique haute ou moyenne tension.</i>			
3. Durée moyenne de l'indisponibilité moyenne tension			
Sibelga	0:15:55	0:22:44	0:21:38
Belgique	0:37:58	0:39:05	0:47:49
<i>Définition : l'indisponibilité représente la durée moyenne de coupure annuelle à laquelle tout client risque d'être soumis.</i>			
La fréquence de défauts par 100 km de câble (moyenne tension)	6,1	7,5	6,8



Gaz

Points de fourniture

	2007	2006	2005
Nombre de points de fourniture	483 508	479 289	488 433
- Points de fourniture inactifs	77 343	78 559	76 156
- Points de fourniture actifs	406 165	400 730	412 277
Actifs moyenne pression	5 097	2 052	2 017
Actifs basse pression	401 068	398 678	410 260
Actifs libéralisés	406 165	23 961	24 093
Actifs non libéralisés	0	376 769	388 184

	2007
Nombre de points de fourniture par commune - Moyenne Pression (MP) + Basse Pression (BP)	
Anderlecht	46 086
Auderghem	13 136
Berchem-Sainte-Agathe	8 565
Bruxelles	73 997
Etterbeek	21 903
Evere	13 509
Forest	22 865
Ganshoren	9 914
Ixelles	41 868
Jette	19 775
Koekelberg	7 944
Molenbeek-Saint-Jean	32 518
Saint-Gilles	25 843
Saint-Josse-ten-Noode	12 006
Schaerbeek	56 357
Uccle	32 396
Watermael-Boitsfort	9 479
Woluwe-Saint-Lambert	19 939
Woluwe-Saint-Pierre	15 408
Total	483 508



Gaz transporté *

	2007	2006	2005
Gaz transporté (MWh)	9 908 699	10 652 802	10 844 656
- Marché libéralisé	9 908 699	3 801 802	3 946 728
Moyenne pression	2 412 854	1 860 294	1 833 790
Basse pression	7 495 845	1 941 508	2 112 938
- Marché non libéralisé	0	6 851 000	6 897 928
Usages résidentiels	0	6 252 648	6 148 826
Usages non-résidentiels	0	598 352	749 102

* Quantité de gaz transporté sur les réseaux de distribution et facturé aux fournisseurs.

	2007
Gaz transporté par commune (MWh)	
Anderlecht	911 134
Auderghem	308 463
Berchem-Sainte-Agathe	166 821
Bruxelles	2 248 770
Etterbeek	341 000
Evere	292 727
Forest	539 153
Ganshoren	157 192
Ixelles	652 709
Jette	385 769
Koekelberg	113 775
Molenbeek-Saint-Jean	465 278
Saint-Gilles	363 385
Saint-Josse-ten-Noode	242 121
Schaerbeek	762 178
Uccle	761 946
Watermael-Boitsfort	306 503
Woluwe-Saint-Lambert	522 308
Woluwe-Saint-Pierre	367 466
Total	9 908 698



Facturation (en euros)

	2007	2006	2005
Travaux clientèle *	4 256 577,27	3 946 170,00	4 154 616,68
Grid Fee **	94 895 892,18	22 440 738,53	23 277 960,98

* Travaux facturés au client relatifs au raccordement et compteur d'un point de fourniture.

** Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux gaziers de distribution.

Infrastructure des réseaux

	2007	2006
Nombre de compteurs	481 602	477 832
Nombre de raccordements	186 151	185 772
- Moyenne pression	2 745	2 731
Raccordements MP "réseau"	433	429
Raccordements MP "clients"	2 312	2 302
- Basse pression	183 406	183 041
Nombre de cabines "réseau"	433	429
Nombre de lignes de détente "clients"	1 723	1 713
Nombre de stations de réception	7	7
Nombre de déversoirs	8	9

Longueur des réseaux

	2007	2006
Longueur des canalisations (km)	2 826,1	2 811,2
- Canalisations moyenne pression	596,7	596,5
- Canalisations basse pression	2 229,4	2 214,7



Longueur des réseaux par commune (en mètres)

	Canalisations moyenne pression	Canalisations basse pression
Anderlecht	74 884	202 098
Auderghem	19 963	94 908
Berchem-Sainte-Agathe	13 960	50 459
Bruxelles	158 575	347 174
Etterbeek	15 850	82 439
Evere	21 893	67 791
Forest	26 649	90 510
Ganshoren	10 055	41 064
Ixelles	27 779	148 558
Jette	16 431	83 257
Koekelberg	5 640	27 654
Molenbeek-Saint-Jean	30 326	118 687
Saint-Gilles	11 310	74 181
Saint-Josse-ten-Noode	5 258	33 798
Schaerbeek	28 713	173 552
Uccle	49 930	251 641
Watermael-Boitsfort	19 899	80 584
Woluwe-Saint-Lambert	35 625	112 304
Woluwe-Saint-Pierre	23 945	148 715
Total	596 685	2 229 374

Sécurité des réseaux gaziers

	2007	2006	2005
Nombre total d'interventions gaz avec déplacement de l'agent de garde	4 761	5 174	5 626
Nombres d'incidents graves déclarés au SPF Economie et Energie - Division "Sécurité"	5	4	1

**Au-delà des statistiques,
les collaborateurs du groupe
Sibelga mettent leurs efforts
en commun pour...**

Apporter à chaque client confort et lumière.

**Eclairer les rues de la Cité et contribuer
ainsi à la sécurité du citoyen.**

**Procurer rapidement des données de
consommation fiables à tous les fournisseurs.**

**Collaborer avec les services sociaux
pour mieux encadrer la clientèle protégée.**

**Octroyer et administrer les nombreuses
primes aux investissements dans
les économies d'énergie.**



Eclairage public

	2007	2006	2005
Nombres de luminaires sur les voiries communales*	66 535*	65 305*	64 357*
Nombre de nouveaux luminaires	3 959	3 218	2 768
Puissance électrique installée (en kW)	13 433	12 675	12 724
Nombre de dépannages	8 939	8 310	7 709
Nombre de lampes remplacées suite à dépannage	4 372	732	956
Nombre de lampes remplacées en entretien systématique	24 997	17 425	24 656
Longueur des voiries communales desservies (en km)	1 550	1 550	1 550

* Sauf Ixelles qui gère encore son éclairage public jusque fin 2007.

	2007	2006	2005
Nombre de luminaires par commune			
Anderlecht	5 538	5 219	4 944
Auderghem	2 023	2 037	1 963
Berchem-Sainte-Agathe	1 598	1 711	1 721
Bruxelles	16 496	16 103	16 075
Etterbeek	1 856	1 773	1 754
Evere	3 251	3 201	3 173
Forest	1 785	1 737	1 728
Ganshoren	1 552	1 559	1 543
Ixelles*	3 681	3 697	3 697
Jette	3 176	3 124	3 102
Koekelberg	580	539	532
Molenbeek-Saint-Jean	3 383	3 370	3 240
Saint-Gilles	2 900	2 872	2 872
Saint-Josse-ten-Noode	1 547	1 506	1 492
Schaerbeek	5 343	5 126	5 047
Uccle	5 423	5 389	5 253
Watermael-Boitsfort	2 423	2 404	2 394
Woluwe-Saint-Lambert	4 135	4 109	4 054
Woluwe-Saint-Pierre	3 526	3 526	3 470
Total	70 216	69 002	68 054

* L'éclairage public de la commune d'Ixelles n'a pas encore été apporté en usage à Sibelga. Mais Sibelga en assure déjà l'entretien, le dépannage et la consommation.

Utilisation rationnelle de l'énergie

Audits énergétiques de bâtiments communaux

	2007	2006
Audits Relighting (éclairage intérieur)	13 bâtiments <i>pour un montant total de 27 755 €</i>	32 bâtiments <i>pour un montant total de 73 948 €</i>
Audits HVAC (Heating, Ventilation and Air Conditioning)	19 bâtiments <i>pour un montant total de 65 543 €</i>	34 bâtiments <i>pour un montant total de 100 341 €</i>
Primes aux investissements "relighting"	45 dossiers <i>(= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 486 995,78 €</i>	49 primes <i>(dont 19 dossiers engineering) pour un montant total de 532 513 €</i>
Primes aux investissements "HVAC"	61 dossiers <i>(= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 623 190,90 €</i>	50 primes <i>(dont 20 dossiers engineering) pour un montant total de 547 175 €</i>

Primes au secteur résidentiel

	Nombre	2007 Montant total (en euros)
CHAUFFAGE		
Chauffage	2 019	799 889,30
Régulation thermique	1 567	414 714,49
Chauffe-eau instantané	77	15 400,00
Pompe à chaleur	2	10 000,00
ISOLATION		
Toit, sols, murs et vitrages	3 633	2 798 661,29
Protection solaire extérieure	631	213 628,82
Ventilation mécanique	21	53 286,02
ELECTROMENAGER		
Electroménager - froid	4 209	841 800,00
Electroménager - sèche-linge	1 715	344 221,84
EQUIPEMENTS SOLAIRES		
Chauffe-eau solaire	156	481 682,39
Photovoltaïque	8	24 568,70
Total	14 038	5 997 852,85

Primes au secteur professionnel

	Nombre	2007 Montant total (en euros)
Chauffage et régulation thermique	42	138 124,41
Relighting et variateur de fréquence	47	218 002,26
Audits et études de faisabilité	29	152 549,81
Comptabilité énergétique	2	6 301,38
Isolations	11	190 764,15
Total	131	705 742,01

Logement collectif

	Nombre	2007 Montant total (en euros)
CHAUFFAGE		
Chauffage	63	119 224,19
Régulation	23	15 826,77
Cogénération	1	32 378,76
ISOLATION		
Isolation	41	247 179,18
Ventilation mécanique	2	66 054,45
ETUDES		
Etudes	8	24 466,39
EQUIPEMENTS SOLAIRES		
Chauffe-eau solaire	4	82 855,85
Total	131	705 742,01

Cogénération

Installation	Date de mise en service	Puissance électrique (kW)	Puissance thermique (kW)	Nombre de moteurs	2007	2006
					Production d'électricité (kWh)	Production d'électricité (kWh)
Abattoirs Anderlecht	1999	534	732	1	1 275 260	785 530
Aeropolis	1999	574	695	1	978 750	604 660
Pacheco	1999	510	708	1	1 721 260	1 443 188
Quai des Usines	2000	5 168	3 350	2	13 041 639	13 480 290
Arts et Métiers	2000	606	723	1	1 358 200	1 108 099
Villas de Ganshoren	2000	606	723	1	1 911 120	2 111 680
Centre Monnaie	2000	606	723	1	1 209 529	1 108 978
Vlaams Parlement	2003	341	476	1	932 767	881 066
Brugmann	2002	2 954	3 670	2	6 084 170	7 457 503
ULB Solbosch	2002	3 033	4 068	3	10 885 193	11 272 113
AZ-VUB	2002	3 062	3 888	2	14 353 135	10 673 841
Essegghem I	nov-05	139	207	1	377 798	366 275
Essegghem II	nov-05	139	207	1	429 986	343 618
Total		18 272	20 170	18	54 558 807	51 636 841

Certificats verts

	2007	2006	2005
Nombres de certificats	17 499	15 247,2	7 980
- Économie CO ₂ (tonnes)	3 750	3 300	1 730
- Économie gaz naturel Nm ³	1 750 000	1 530 000	800 000



Mesures sociales

	Electricité	Gaz
Nombre de points de fourniture protégés	42	35
Nombre de limiteurs de puissance actifs au 31/12/2007	11 127	
Nombre de limiteurs de puissance placés en 2007	9 133	
- protégés	39	
- non protégés	9 094	
Nombre de limiteurs enlevés en 2007	6 869	

Relevés de index de consommation

	Nombre d'index à relever	Nombre d'index relevés*
Relevés annuels	1 036 310	770 497
Relevés mensuels (cumulés 2007)	427 854	407 723
Total	1 464 164	1 178 220

* Index relevés par les releveurs de Metrix, non compris les index communiqués par les utilisateurs de réseau.

Ressources humaines

Effectif du groupe Sibelga

	Sibelga	Brussels Network Operations (BNO)	Metrix	Total Groupe Sibelga
Personnel actif au 31/12/2007 (exprimé en ETP*)	43,93	855,04	44	942,97
Personnel actif au 31/12/2007 (exprimé en HC**)	44	862	44	950
Selon le sexe (personnel actif, exprimé en HC)				
Hommes	20	671	44	735
Femmes	24	191	0	215
Selon la fonction (personnel actif, exprimé HC)				
Cadres	13	76	1	90
Employés	31	786	43	860
Selon l'âge (personnel actif, exprimé en HC)				
< 25 ans	1	87	6	94
de 25 à 29 ans	4	120	9	133
de 30 à 34 ans	13	114	8	135
de 35 à 39 ans	6	152	10	168
de 40 à 44 ans	3	102	4	109
de 45 à 49 ans	8	91	1	100
de 50 à 54 ans	7	100	6	113
≥ 55 ans	2	96	0	98

* ETP = Equivalent Temps Plein (ratio de travail pris en compte).

** HC = Head Count (nombre de personnes employées indépendamment du ratio de travail).

Lexique

Electricité

kWh > *kilowattheure*

unité de consommation d'énergie

GWh > *gigawattheure*

1 million de kWh

TWh > *térawattheure*

1 milliard de kWh

W > *watt*

unité de puissance électrique

kW > *kilowatt*

1 000 W

MW > *megawatt*

1 million de W

GW > *gigawatt*

1 milliard de W

V > *volt*

unité de la tension électrique

kV > *kilovolt*

1 000 V

A > *ampère*

unité d'intensité du courant électrique

kVA > *kilovoltampère*

unité de puissance apparente

MVA > *mégavoltampère*

1 millier de kVA

BT > *basse tension*

(230 et 400 V)

MT > *moyenne tension*

(1 à 30 kV)

HT > *haute tension*

36 à 220 kV)

Gaz

kWh > *kilowattheure*

unité de consommation d'énergie

GWh > *gigawattheure*

1 million de kWh

TWh > *térawattheure*

1 milliard de kWh

bar

unité de mesure de pression

BP > *basse pression*

(< 100 mbar)

MP > *moyenne pression*

(> 100 mbar)

Divers

BRUXELLES ENVIRONNEMENT

> Administration de l'Environnement et de l'Energie de la Région de Bruxelles-Capitale (ex - IBGE)

BRUGEL

> Commission de régulation pour le gaz et l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale

CREG

> Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz

Régulateur fédéral du marché de l'énergie

GRD

> Gestionnaire de Réseau de Distribution

GRT

> Gestionnaire de Réseau de Transport

EAN

> European Article Numbering

BNO

> Brussels Network Operations

VIVAQUA

> Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux

Glossaire

Marché libéralisé

Adresse de fourniture

Adresse au niveau de la voirie où peuvent être situés 1 ou plusieurs points de fourniture.

Point de fourniture ou d'accès

Définit le/les compteurs d'une énergie alimentant un utilisateur de réseau.

Utilisateur de Réseau de Distribution (URD)

Consommateur de gaz ou d'électricité à 1 ou plusieurs points de fourniture.

Code EAN (European Article Numbering)

Le code EAN est un numéro d'identification unique d'un point de fourniture (ou d'accès) sur le marché européen de l'énergie.

Compteur

Appareil de comptage de la consommation d'électricité ou de gaz naturel.

Raccordement ou branchement

Ensemble des installations électriques ou gazières y compris le compteur reliant l'installation du client au réseau de distribution.

Fournisseur

Entreprise qui vend du gaz ou de l'électricité à des URD (clients) en empruntant les réseaux de transport et de distribution.

Datawarehouse

Grande banque de données regroupant toutes les informations de l'entreprise (techniques, économiques, commerciales). Elle permettra de générer tableaux de bord, rapports et analyses sur base d'informations centralisées.

Clientèle protégée

Les consommateurs résidentiels d'électricité et/ou de gaz naturel en difficulté de paiement de factures d'énergie peuvent être reconnus comme "client protégé". Sibelga devient alors leur fournisseur et leur assure au départ une livraison limitée.

Divers

Projet Atlas

Applications informatiques de gestion des infrastructures, y compris la distribution (gaz, électricité et éclairage public).

Smart Metering

Appareillage électronique composé d'une unité métrologique de mesures de grandeurs physiques, d'une unité programmable de traitement et de stockage de l'information. L'utilisation de cette technologie avancée permet de déterminer de manière plus détaillée et plus fréquente la consommation énergétique d'un point de fourniture.

Accueil clientèle :

Rue des Poissonniers, 13
1000 Bruxelles
Nos bureaux sont ouverts
du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30
et le vendredi de 8h à 15h45

Contacts :

Service clientèle : 02 549 41 00
Odeur gaz : 02 274 40 44
Pannes d'électricité (24h/24) et pannes
éclairage public : 02 274 40 66

Siège social :

Sibelga s.c.r.l.
Quai des Usines, 16
1000 Bruxelles
RPM/TVA : BE (0) 222.869.673

Colophon :

La réalisation de ce rapport annuel
a été coordonnée par le Département
Communication.
Rédaction du rapport d'activités :
Marc Magain

Design et photos :
www.imageplus.be
Impression :
www.deckerssnoeck.be

Editeur responsable :
Philippe Massart
Quai des Usines, 16
1000 Bruxelles

Sibelga s.c.r.l.

Quai des Usines 16 – 1000 Bruxelles

Téléphone : 02 274 31 11

Fax : 02 549 43 34

e-mail : info@sibelga.be

www.sibelga.be

